

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 M. PIERRE BÉLAND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES RÉPERCUSSIONS D'UN ÉCHANGE DE TERRAINS
SUR LA BIODIVERSITÉ ET L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE
DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 2 février 2005, 13 h
Hôtel Chéribourg
2603, chemin du Parc
Orford

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2005.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
LA PRÉSIDENTE:.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
ALAIN VANDEN EYNDEN.....	1
HÉLÈNE THÉROUX.....	5
FONDATION MARÉCAGES MEMPHRÉMAGOG STEWART M. HOPPS, NGAIO RICHARD.....	16
ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC CAROLINE CLOUTIER, CAROLINE GIRARD.....	19
PIERRE DÉPÔT.....	31
REPRISE DE LA SÉANCE.....	42
GUILLAUME ROUSSEAU.....	42
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES JACQUES RUELLAND.....	47
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE JEAN-GUY DÉPÔT, VALÉRIE NANTAIS-MARTIN.....	52
MONIQUE LAPALME.....	55
O'P'TIT MARAÎCHER GUY LACHANCE.....	56
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE SOUTHIÈRE-SUR-LE-LAC JACQUES BEAUSÉJOUR, GERMAIN GAUTHIER.....	59
DROIT DE RECTIFICATION :	
PIERRE DÉPELTEAU.....	63

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Bon après-midi! Alors, nous allons poursuivre l'audition des présentations. Cet après-midi, il y a douze inscriptions.

10 Je rappelle qu'il y a un droit de rectification qui est accordé à toute personne qui veut rectifier un fait entendu lors de la présentation d'un mémoire ou qui fait l'objet d'un écrit.

15 Vous pouvez exercer ce droit en vous présentant à l'arrière de la salle, demandant d'être inscrit au registre des rectifications. Vous pouvez aussi le faire par écrit. Cependant, étant donné le très court laps de temps que la Commission dispose pour rédiger son mémoire, on vous demande de nous faire parvenir vos rectifications le plus tôt possible. Alors, le 18 février, ça va être la date ultime pour recevoir ces rectifications.

Nous invitons d'abord monsieur Alain Vanden Eynden.

M. ALAIN VANDEN EYNDEN :

20 Bonjour, madame la présidente, bonjour, monsieur le commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

25 Bonjour.

M. ALAIN VANDEN EYNDEN :

30 Je voudrais d'abord vous remercier pour l'exercice que nous faisons depuis plusieurs semaines. Je pense que c'est un bien démocratique très important. Et que tout le monde puisse s'exprimer, je vous en remercie beaucoup.

35 Avant de vous présenter mon mémoire, je voudrais d'abord revenir sur deux faits qui sont nouveaux et qui n'étaient pas en ma possession au moment où j'ai rédigé mon mémoire.

Je voudrais parler d'abord de l'intervention de monsieur Saint-Pierre aux audiences d'hier soir. Monsieur Saint-Pierre a fait le don d'un terrain en décembre 2003 alors que, depuis plus d'un an, la possibilité d'un échange de terrains dans le parc était une chose du possible.

40 Comment se fait-il que, aujourd'hui, il impose la condition de reprendre ledit terrain si l'échange de terrains dans le parc se réalise alors qu'il ne l'a pas fait au moment de son don?

45 Si le gouvernement se plie à cette condition, je pense que c'est un très mauvais message qu'il envoie à sa population. Cela voudrait dire que quiconque fait un don au gouvernement pourrait influencer la décision de celui-ci. Cela est-il démocratique?

La deuxième intervention que je voudrais faire avant de présenter mon mémoire, c'est dans l'exposé de monsieur Benoît hier, celui-ci vantait les qualités de monsieur Charles Désourdy comme administrateur à Bromont.

50 Je voudrais souligner un article qui est sorti dans La Tribune ce matin, qui se titre: «Le développement de la montagne de Bromont s'accélère.» Je ne lirai pas tout l'article, je vais prendre les points majeurs. Monsieur Désourdy dit à un certain moment donné:

55 *C'est majeur pour nous, parce qu'il y a aussi un volet immobilier avec cela. Immobilier Ski Bromont va bientôt annoncer la mise en vente de terrains. Le versant des cantons est déjà directement lié au mégaprojet immobilier de Medican, le Cercle des Cantons, qui prévoit la construction de 500 condominiums d'ici quelques années.*

60 On fait grâce des quelques détails.

Monsieur Charles Désourdy dit aussi: Immobilier Ski Bromont devrait éventuellement mettre une cinquantaine de terrains en vente, certains dès le mois de mars. Il y a une demande incroyable pour des terrains en bordure des pistes de ski.

65 Comment se fait-il que quelqu'un, qui est administrateur à Bromont, est un bon administrateur alors qu'il construit des condominiums et de l'immobilier, et est un mauvais administrateur à Orford parce qu'il fait la même chose? C'est la question que je me pose aujourd'hui.

70 Ceci arrête mes interventions et je me permets de vous présenter mon mémoire.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

75 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre témoignage, monsieur Vanden Eynden. Avant de discuter avec vous, permettez-moi une toute petite rectification.

80 Vous avez dit dans votre mémoire, en page 2, deuxième paragraphe, qu'il y avait eu des consultations du BAPE préalablement, il y a deux ans.

M. ALAIN VANDEN EYNDEN :

Oui.

85 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est la Société de la faune et des parcs qui avait fait des consultations.

90 **M. ALAIN VANDEN EYNDEN :**

Oui?

LA PRÉSIDENTE :

95 Ça va?

M. ALAIN VANDEN EYNDEN :

Excusez-moi.

100

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

105

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Bonjour, monsieur Vanden Eynden.

M. ALAIN VANDEN EYNDEN :

110

Bonjour.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

115

Vous avez présenté des arguments qui supportent le projet.

M. ALAIN VANDEN EYNDEN :

Oui.

120

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

D'autres personnes ont fait comme vous. Par contre, il y a aussi des gens qui ont présenté divers arguments ...

125

M. ALAIN VANDEN EYNDEN :

Tout à fait.

130 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

... pour indiquer que le projet ne devrait pas se faire. Et j'apprécie que vous utilisiez ici le mot «compromis», et je voudrais savoir où pourrait se situer ce compromis, selon vous, entre les positions des uns et des autres.

135

M. ALAIN VANDEN EYNDEN :

Bien, pour qu'il y ait compromis, pour moi, il faut de la bonne volonté des personnes impliquées.

140

Hier, il y a des intervenants qui ont exprimé leurs craintes, notamment la personne qui représentait le patrimoine visuel, notamment. Elle a exprimé ses craintes, mais elle ne s'est pas opposée au projet. Et c'est comme ça qu'on peut arriver à des compromis.

145

Alors, les solutions de compromis, je ne peux pas vous les donner, mais pour qu'il y ait des compromis, il faut de la bonne volonté des deux côtés.

Et comme je dis dans mon mémoire, je pense que le promoteur, les intervenants qui sont impliqués, la Ville, la MRC, le CLD et les autres organismes ont fait des compromis déjà. Ce que je demande, c'est que les gens qui s'opposent pas au projet, pourquoi ne voulez-vous pas faire des compromis pour que la réalisation du projet se fasse? C'est «non», «non».

150

Je ne suis pas d'accord. Moi, il y a jamais rien qui est blanc et noir. On peut arriver à quelque chose qui est gris. La teinte du gris, ça, on le choisira quand ça sera le temps, mais c'est l'idéal, ça.

155

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Parmi les choses que vous avez entendues de part et d'autre depuis le début de l'audience, que ce soit la première partie ou cette partie-ci, si vous regardez le projet dans son ensemble, est-ce qu'il y a des éléments du projet qui pourraient être modifiés à titre de compromis par exemple?

160

M. ALAIN VANDEN EYNDEN :

165

Mais, moi, je prends l'exemple dans l'échange de terrains, on veut implanter le village au pied de la montagne. Ça, je pense que c'est quelque chose qui est primordial.

Dans les opposants, les gens disent: «Il faudrait faire le développement à l'extérieur du parc, loin des pistes de ski.» Mais ce n'est pas faisable, parce que le village piétonnier doit faire partie intégrante du développement skiable, comme ça se fait ailleurs. On ne sera pas la seule place où ça se fait. Ça se fait ailleurs.

170

175 Je pense que si c'est bien fait, c'est fait avec toutes les précautions nécessaires pour que
ça se réalise, on aura le plus beau projet qu'il y a pas.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

180 Alors, selon vous, les données fondamentales du projet ne peuvent pas être changées,
c'est seulement la façon de réaliser le projet donc qui pourrait amener à des compromis.

M. ALAIN VANDEN EYNDEN :

185 Moi, je vais vous dire honnêtement, je n'ai pas les compétences pour savoir s'il faut
mettre 500 condos ou s'il faut en mettre 1 400. Ce n'est pas moi qui vais vous dire s'il en faut
1 400 pour réaliser le projet ou 500. Je n'ai pas cette compétence-là. Je pense qu'il y a des gens
qui sont compétents pour le savoir et je pense que ça a été analysé. Je l'espère. Alors, moi, je
pense que le projet, à la base, il doit être proche du centre de ski, au moins le village piétonnier.

190 Et dans l'échange de terrains, il ne faut pas oublier que la population québécoise, pour
moi, n'est pas perdante là-dedans, parce qu'on parle d'un échange de terrains. Si le
gouvernement, qui me représente, négocie bien cet échange-là et retrouve une valeur équitable
pour une valeur équitable, il n'y a pas de perte pour la communauté, pour le citoyen.

195 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Merci.

M. ALAIN VANDEN EYNDEN :

200 Bienvenue.

LA PRÉSIDENTE :

205 Merci.

Nous invitons maintenant madame Hélène Thérioux.

Mme HÉLÈNE THÉROUX :

210 Bonjour, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

215 Bonjour.

Mme HÉLÈNE THÉROUX :

220 Bonjour, monsieur le commissaire. Je vous remercie de l'opportunité qui nous est donnée aujourd'hui de s'exprimer ici sur cet important dossier.

225 Je suis native de Magog et toujours résidente de Magog. Je suis retraitée, je suis une des chanceuses qui a ce privilège, et puis j'ai un peu plus de temps peut-être pour m'occuper d'environnement, d'observer surtout à quel point c'est beau autour de chez nous, et puis de reconnaître que je suis privilégiée, et puis faire tout ce que je peux pour essayer de préserver, puis surtout mettre en valeur toutes nos richesses naturelles.

230 Le projet de modification des limites du parc du Mont-Orford me questionne particulièrement. Mon rapport a été fait avec beaucoup de questions, vous avez vu. Je ne reprendrai pas toutes ces questions-là aujourd'hui. Même si la première partie des audiences est terminée, il me reste comme citoyenne encore beaucoup de questions puis beaucoup d'appréhensions face à ce projet-là.

235 On nous parle beaucoup de difficultés financières pour gérer ce site, surtout de ski alpin. On dit que le projet vise essentiellement à financer et moderniser la station de ski alpin existante, à la rendre plus compétitive. C'est pour ça que les territoires convoités sous bail dans le parc du Mont-Orford, on voudrait les échanger, les acquérir pour faire du développement immobilier.

240 Actuellement, il y a une *Loi sur les parcs* qui protège ces territoires-là. Ce sont des territoires qui sont protégés, qui sont gardés pour la conservation. Ça devrait être des acquis publics à perpétuité, mais c'est remis en question.

245 Moi, je comprends un peu monsieur Saint-Pierre qui a parlé hier, parce que c'est une question de cohérence. On peut acquérir des terrains, dire qu'on va les garder à perpétuité puis, dans 20 ans, à cause de conditions financières ou n'importe quel projet qui nous arrive, bien, remettre en question cette perpétuité-là, je ne suis pas d'accord. Je trouve que la loi doit s'appliquer.

250 Pour l'article 4 de la loi, qui dit que ça pourrait être modifiable selon les intentions du ministre, peut-être dans les cas d'acquis, mais jamais dans les cas de cession de territoire. C'est une question, je trouve, d'équité.

255 En 79, on s'est prononcé en majorité pour le maintien du territoire récréatif à l'intérieur des limites du parc. En 2005, on revient encore avec cette décision-là en disant: «Est-ce qu'on veut les garder publics, tous les territoires, ou on veut céder des territoires qui sont sous bail, des territoires qui sont consacrés un peu plus à la récréation?»

C'est des territoires de haute valeur économique. L'ère actuelle, je trouve que c'est plus à l'acquisition de territoires, en faire des aires protégées plutôt qu'aux échanges ou aux cessions de territoires, surtout dans des secteurs de grande valeur écologique et patrimoniale.

260

Une montagne, c'est une montagne. Il n'y en a pas beaucoup. Il y a quelques montagnes environnantes. Si on fait le tour, on se rend compte qu'il y a des gens un peu plus privilégiés au niveau financier qui sont allés s'établir partout sur les montagnes. Les cimes de montagnes sont toutes à nu. On voit des maisons partout, des maisons sur le bord des lacs. Je trouve que l'encadrement forestier, la forêt qui nous entoure est beaucoup, beaucoup atteinte, probablement à cause de l'arrivée massive de gens qui veulent venir s'installer dans notre région. Je trouve ça très intéressant de voir que les gens veulent venir partager notre bien, mais pas au détriment de la nature, parce que je trouve c'est ce qui fait la valeur de notre environnement.

265

270

Il y a beaucoup de questions qui demeurent suite à ce projet-là. Il y a des questions d'érosion, entre autres, au ruisseau Castle, la contamination au nickel et au chrome aussi qui serait dans ce ruisseau-là, puis qui se jette dans le Memphrémagog qui est vaste réservoir d'eau potable pour plus de 160 000 personnes.

275

Je trouve que c'est préoccupant, parce que quand on ne pourra peut-être plus, un jour, boire l'eau de notre lac, bien, il faudra aller en profondeur dans les eaux souterraines, puis peut-être qu'on aura des surprises aussi, que la qualité de l'eau ne sera pas bonne. Il faut faire tout en notre possible pour préserver notre montagne, préserver notre lac.

280

Les effets des activités de développement immobilier, puis du surplus d'enneigement artificiel des pistes, je pense que ça n'apportera peut-être pas quelque chose de positif sur la problématique importante d'érosion qui dans est le ruisseau Castle actuellement, puis l'envasement du lac.

285

Est-ce qu'il y a des effets sur la faune piscivore? Je trouve qu'il est important de protéger de ruisseau-là absolument. La contamination au nickel et au chrome dans le ruisseau Castle, on dit que la source est toujours inconnue, ça serait peut-être naturel, mais si c'est naturel, il faut savoir d'où ça vient pareil pour essayer de stabiliser ça puis empêcher que ça vienne en plus grande quantité au niveau du lac.

290

Heureusement, les responsables de la Santé publique nous assurent que les rejets, les contaminants sont sans danger pour l'eau de consommation et l'eau de baignade. Mais est-ce que d'autres études viendront pour identifier la ou les sources de contamination?

295

Il y a aussi une autre question qui me dérange, c'est approvisionnement en eau potable, puis le service d'évacuation des eaux usées dans ce secteur du parc si jamais on fait un développement à haute densité.

300 Un projet immobilier d'aussi grande envergure en secteur rural et de villégiature suscite un grand questionnement sur les sources d'alimentation en eau potable, puis le traitement des eaux usées, voire la disponibilité de l'eau souterraine ou encore des eaux de surface de qualité.

305 Qui est-ce qui va fournir l'eau potable pour ce nouveau développement-là? Du côté de la Municipalité du canton d'Orford, on dit qu'il n'y aurait probablement pas de problème. On a un apport de puits d'eau souterraine qui serait suffisant.

310 Pour le territoire situé dans la Ville de Magog, je me demande s'il y a déjà eu des études de faisabilité en ce sens-là. Quels sont les coûts qui seraient reliés à ce projet-là? Qui va défrayer ces coûts-là? Puis quel type de priorité est-ce qu'on accorde à ça? Parce que je sais qu'il y a beaucoup de développements qui se font partout en périphérie de la Ville de Magog. Il y a peut-être d'autres priorités aussi.

315 Pour ce qui est des eaux usées, quels sont les effets du rejet actuel des eaux usées traitées de la Municipalité du canton d'Orford dans la rivière aux Cerises qui se déverse dans le lac Memphrémagog?

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 5: «Peut-on augmenter [...]

Fin de la phrase à la page 5: [...] se répercuter sur le lac?»

320 Pour ce qui concerne l'enneigement artificiel, j'ai aussi des interrogations. Probablement que cet enneigement artificiel se fera de façon plus intensive au cours des prochaines années à cause des changements climatiques, à cause de l'adoucissement des températures.

325 La question d'irrigation, soit des propriétés dans le futur village ou encore du terrain de golf, demande aussi des apports d'eau. Où est-ce qu'on va puiser toutes ces quantités d'eau nécessaires là? Qu'est-ce qu'il va arriver des bassins de rétention d'eau s'ils sont épuisés? Est-ce qu'on peut se fier aux réserves dans les bassins ou encore aux étangs ou à l'étang aux Cerises qui seraient gelés, au débit des eaux des ruisseaux et des torrents de la montagne? Est-ce qu'on
330 risque d'épuiser les réserves d'eau de surface et souterraines?

335 Hier, on a vu qu'on allait quand même capter passablement d'eau dans l'étang aux Cerises, peut-être trop par rapport à la capacité qu'on devrait, par rapport aux teneurs qu'on devrait aller chercher, aux quantités. Je ne suis pas spécialiste dans ça, mais je me pose des questions encore.

340 Est-ce qu'on devra un jour puiser à même le réseau d'eau potable, dans les réserves qui vont avoir été prévues pour la consommation humaine? Parce que ça va prendre de l'eau. Avec un complexe aussi important, il faut avoir de la neige l'hiver, même si notre climat fait qu'on a moins de neige.

345 Quelle sera l'influence d'un surcroît de neige artificielle aussi qui va avoir été compactée dans les pistes lors de la fonte des neiges au printemps? On sait que ça ralentit le processus. Bien, on dit qu'il n'y aura pas de danger sur l'érosion, parce que le processus de fonte va se faire plus lentement, mais qu'est-ce qui va arriver de la végétation dans les pistes, dans les fossés, partout?

350 Quand on regarde la montagne au printemps ou à l'automne, bien, on voit que ça a été beaucoup, beaucoup dénaturé. Probablement qu'il descend quand même passablement de matières en suspension dans nos cours d'eau.

355 Il y a des bassins de sédimentation, mais on voit qu'il faut les vider, les vidanger, puis il y a encore des coûts reliés à ça, puis on ne peut pas les faire aussi fréquemment qu'on devrait. Mais je pense que la solution, c'est d'aller arrêter les activités humaines dans ces milieux qui sont encore protégés là.

360 Il y a une autre question que je trouve un peu loufoque, aller construire un restaurant au sommet de la montagne. Est-ce qu'on a pensé franchement comment on ferait l'approvisionnement en eau potable, l'élimination des eaux usées? À quels coûts environnementaux et économiques est-ce qu'on réaliserait ça?

365 Pourquoi aller implanter une telle structure dans un milieu naturel? Déjà, on a tout scalpé la tête, mais on irait encore mettre des constructions là. Quelle affluence est-ce qu'on prévoit avoir là? Est-ce que c'est réaliste? Est-ce qu'on peut accepter qu'on modifie encore tout le milieu naturel de la montagne en abattant d'autres arbres, en mettant d'autres sols à nu pour aller faire un restaurant au haut d'une montagne?

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

370 **Début de la phrase à la page 6: «En l'absence d'étude [...]**

Fin de la phrase à la page 7: [...] station de ski et du golf [...]»

375 Lors des séances d'information, il y a des participants qui ont suggéré des modalités de financement de la station de ski et de golf, que si vraiment on était dans des difficultés aussi importantes, qu'il fallait fermer. Entre autres, des questions de tarification, établir des coûts à l'entrée du parc. Si on en est vraiment rendus à ce stade-là, bien, peut-être que ça serait important que la population participe justement à défrayer, si on veut rentabiliser cette station récréative là puis préserver surtout l'intégralité de tout ce territoire naturel là.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

380 **Début de la phrase à la page 7: «On éviterait peut-être [...]**

Fin de la phrase à la page 7: [...] de gros arbres matures [...]»

385 Des arbres d'autour de 70, 100 ans devraient être sacrifiés pour faire place à plusieurs unités d'habitation dans le territoire du parc, puis aussi des espaces de stationnement. C'est inquiétant.

390 Quand on y va actuellement voir la montagne, je suis comme tout le monde, on aime s'approcher le plus possible pour voir. Mardi, j'y suis allée, c'était magnifique. Le soleil, tout était beau. Je me disais: «Je reviendrai dans quelque temps. Si c'est accepté, ce projet-là, je ne pourrai pas aller là.» On me dit qu'il y aura d'autres stationnements pour le public, j'irai par navette ou j'irai à pied. Et puis devant moi, il y aura des hôtels, puis j'essaierai entre les hôtels ou les résidences de revoir une partie du spectacle que j'avais des panoramas.

395 Le promoteur tente de nous rassurer en disant: «Bien, on va minimiser les impacts en aménageant les stationnements publics près de l'autoroute 10.» Les gens seront véhiculés par la suite à la base de la montagne par les trolleys. Les citoyens, est-ce qu'ils ne sont pas lésés dans leur droit de circuler, puis d'accéder librement à tous ces territoires publics qui nous appartiennent encore?

400 Ils ne nous appartiendront plus, par exemple, si on accepte. Il va y avoir des servitudes, des accès. Quels sortes d'accès on va nous accorder? Est-ce que le public en est bien informé? Pourquoi ne pas ériger toutes ces infrastructures immobilières plus près de l'autoroute, à l'extérieur des limites du parc, puis maintenir les stationnements actuels où est-ce qu'ils sont. En faisant peut-être d'autres modifications pour empêcher les sédiments au printemps ou toutes les
405 matières qui pourraient tomber avec les moteurs d'aller vers le ruisseau Castle.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 7: «On observe une stabilisation [...]

410 **Fin de la phrase à la page 7: [...] performantes et sécuritaires.»**

Les gondoles, je trouve ça quelque chose de très, très beau, mais je ne comprenais pas que ça pouvait être aussi dispendieux. Ce n'est pas croyable, c'est des millions.

415 (L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 7: «Il faut augmenter [...]

Fin de la phrase à la page 8: [...] le plus de clientèle possible.»

420 Ça fait qu'on est prêts, des fois, à saccager ce qu'on a de plus beau pour y arriver. Est-ce que c'est le type de développement qu'on désire pour la station de ski du parc national du Mont-Orford. Est-ce que des études ont déjà prouvé que c'était le meilleur moyen d'obtenir des retombées économiques pour faire vivre cette station-là?

425 J'arrive à la conclusion. J'ai encore du temps? Conclusion. On observe qu'il y a plusieurs infrastructures d'hébergement qui s'étalent autour du parc du Mont-Orford. Partout autour du

430 périmètre, il s'agit de se promener, ce n'est plus un territoire qui est boisé. Ce sont des petites
maisons, des jolies petites maisons. Heureusement, les gens se sont gardé un peu de propriété
autour, n'ont pas tout abattu les arbres, mais ça modifie quand même le décor qu'on était
habitué de voir. Mais c'est la rançon du développement, le développement amène ça.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 9: «Les pressions foncières [...]

Fin de la phrase à la page 9: [...] patrimoniale et paysagère.»

440 Que le milieu naturel demeure libre de toute construction de façon à maintenir le libre
accès et le passage public sur toute la superficie du territoire naturel existant. Les citoyens doivent
insister pour qu'on les assure de conserver leur titre de propriété et la jouissance de tout ce
territoire acquis il y a plusieurs années.

445 Il faut que le territoire naturel récréotouristique sous bail soit préservé, comme le prévoit la
Loi sur les parcs, qu'il soit géré de façon à en préserver la flore et la faune, les habitats et les
paysages.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE :

450 Merci, madame Théroix, pour votre mémoire. On a quelques questions pour vous.

Mme HÉLÈNE THÉROUX :

455 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

460 Dans votre mémoire, et puis en conclusion, vous nous dites qu'il faut que la situation
actuelle incite la population à s'intéresser à l'importance de protéger et d'augmenter les aires
protégées dans la région.

465 On a vu hier que la région n'a pas encore atteint l'objectif qui a été fixé, qui devait être
atteint d'ailleurs en 2005. On est très, très loin de ça. Alors, avez-vous des propositions que
vous pourriez soumettre au gouvernement pour accélérer la mise en réserve justement de
territoires pour les protéger dans votre région, pour aller chercher l'adhésion de la population?

Mme HÉLÈNE THÉROUX :

470 Oui. Je ne suis pas spécialiste dans cette sphère-là, mais je trouve que le dossier actuel, qui est de prendre le territoire qui est sous bail, le territoire récréatif, peut-être que c'est quelque chose qui dérange un peu parce que ce n'est pas un territoire qui est voué exclusivement pour la conservation, de le prendre parce qu'on a des difficultés financières, puis de le laisser aller, c'est déjà une grosse faille dans le système.

475 Je trouve qu'il y a une loi qui existe. Hier, je comprenais monsieur Saint-Pierre qui était après nous décrire la beauté du territoire qu'il avait cédé. Bien, quand on a des territoires de valeur, puis qu'on prend la peine de les donner au gouvernement pour que ça soit maintenu comme tel, conservés dans tout ce qui est leur plus grande richesse, qu'on pense à les donner quelques années plus tard, ça, je trouve ça difficile.

480 Ça fait qu'il faut vraiment que la loi soit la loi. Une loi, ce n'est pas pour changer à toutes les secondes selon les problèmes qu'on a.

485 Pour le reste, bien, je fais juste, moi, admirer tout le tour de chez nous, à quel point on est privilégiés puis on est avantagés dans les beaux territoires naturels, mais c'est des terres privées. Puis c'est sûr qu'il doit y avoir beaucoup de pression. Il y a de la valeur à ça. Il y a des gens qui arrivent dans notre région, qui ont de l'argent, ça fait qu'ils déboisent. Puis je trouve que ça transforme beaucoup notre milieu.

490 Mais le seul endroit où je voyais beaucoup, c'est dans le coin d'Orford, mais je me dis: profitons-en, puis agrandissons nos aires, mais n'échangeons pas du territoire, puis n'en laissons surtout pas aller pour d'autre chose.

495 Probablement qu'il y en a aussi dans le coin, il faut se promener pour voir dans le coin, il y a des endroits où les gens font des dons pour des marécages, pour autres. Ça, je trouve ça extraordinaire parce que, aujourd'hui, on n'est pas dans une ère où on est portés à donner. On est portés plutôt à garder, puis à s'enrichir. Ça fait que d'être capable de faire ça, c'est dans le fond ce qui fait la valeur de notre vie, de notre environnement.

500 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Mme HÉLÈNE THÉROUX :

505 Je n'ai peut-être pas répondu, madame. Oui?

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

510 Merci, madame Théroix. J'ai bien aimé votre mémoire, parce que je trouve que, en quelques pages, vous avez réussi à concentrer tous les arguments, les points qui ont été soulevés de part et d'autre dans ce dossier.

J'hésite à vous poser une question, parce que vous nous en avez posé à peu près...

515

Mme HÉLÈNE THÉROUX :

Je vous en ai trop posé?

520

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

... 1 000 à 2 000 dans ce ...

Mme HÉLÈNE THÉROUX :

525

Tant que ça? Je ne les ai pas comptées.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

530

J'exagère un peu, mais vous posez beaucoup de questions.

Mme HÉLÈNE THÉROUX :

Plus on creuse cette sphère-là, plus ça vient.

535

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Ça prendrait des mois pour répondre à toutes ces questions, mais elles sont intéressantes.

540

Et j'ai trouvé intéressant, parce que celui qui vous a précédée a parlé de compromis, puis vous dites: «Si vraiment la station de ski a besoin d'être sauvée en adoptant des mesures différentes, en imaginant des projets», vous parlez de mobiliser la population.

545

Vous êtes dans la région depuis longtemps. Peut-être que vous pouvez nous parler un peu de l'importance de la station de ski pour les gens ici, pas seulement pour l'économie mais pour la vie de chacun. Et qu'est-ce que les gens pourraient faire? Est-ce que vous pensez qu'on pourrait mobiliser la population s'il était question de sauver la station de ski?

550 **Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

Oui, je le crois, mais pas la mobiliser dans le sens de dire: «Bien, il y a des emplois, il y a des emplois, on peut créer des emplois.» Ce n'est pas la façon pour moi, parce qu'on est dans une période aussi où il y a beaucoup de fermetures d'usines, de ralentissements qui se font de travail. Les gens ont besoin d'emplois pour vivre.

555 Mais si on dit: la station est en difficulté, qu'est-ce qu'on fait? Il faut vraiment que les gens sachent que cette montagne-là, puis tout notre territoire du parc, c'est quelque chose d'intouchable, dans ce sens qu'au cours des années, on a toujours mis beaucoup, beaucoup l'emphase pour préserver ces espaces-là, les conserver, attirer les gens pour venir voir cette belle nature, puis surtout le calme qu'il y avait autour.

560 Il faut que les gens en soient conscients. Puis je pense que les gens en sont conscients. Moi, je suis née à Magog. Depuis que je suis jeune que, en famille, on se promène autour, à la montagne. J'y suis encore à mon âge. Je pense que c'est valorisé. En tout cas, dans mon milieu, c'est très valorisé ce milieu naturel là.

570 S'il y avait des difficultés aussi importantes, puis que ce n'est pas rentable une station de ski... ça, je ne le sais pas parce que, hier, il y a gens qui disaient: «Oui, c'est rentable», mais ça dépend jusqu'à quel point on veut aller chercher des argents aussi. Aujourd'hui, c'est important gagner, gagner, mais il y a d'autres valeurs aussi auxquelles il faut penser.

575 Mais si c'était qu'il fallait vraiment apporter de l'eau au moulin, moi, je serais prête en tout cas à dire aux gens: «Bien, qu'il y ait un coût à l'entrée, ça vaut le coût.» C'est beau, c'est un spectacle. Les gens vont défrayer pour aller voir un film, aller voir un spectacle, mais on va à Orford, on a le plus beau des spectacles devant nous.

580 Moi, je le défraierais facilement, parce que je trouve que, quand je vais à Orford, j'ai un ressourcement qui vaut beaucoup. Puis s'il faut le payer, je suis prête à le payer. Puis je pense que la population serait probablement prête aussi, pas à des taux faramineux, puis faire des dépenses à côté pour des gens qui ont des privilèges peut-être de faire des sports qui sont quand même dispendieux. Il faut que toutes les petites familles, tout le monde puisse avoir l'accessibilité à ça.

585 Mais s'il y avait un coût qui était modéré, je pense que les gens seraient prêts à investir. Parce qu'à Orford, il n'y a pas seulement que le ski alpin, il y a beaucoup de joie à monter une montagne en famille, aller pique-niquer à la montagne, aller admirer les paysages, pas avec le gros rock puis la grosse musique autour. Ça, je trouve que c'est ce qui vient, moi, me heurter, parce que ce n'est pas dans mes valeurs.

590 Mais si c'est ça que les gens pensent qui attire la population, il faudrait en faire peut-être une journée par semaine, puis avertir les gens que, cette journée-là, bien, on fait un spectacle, puis de la musique. C'est un petit peu artificiel, mais on attire le monde. Ça va attirer certaines

595 personnes, mais je ne suis pas sûre que c'est la population qui doit être attirée là, parce qu'on peut voir un peu ce qui va rester après, les déchets par terre, puis tout ça.

600 Des fois, il y a des activités qui sont compatibles avec des milieux, puis d'autres qui ne le sont pas. Puis pour le mont Orford, moi, je trouve qu'il y a vraiment une élévation, quelque chose à aller chercher là de ressourcement. Ça ne se peut pas que les gens passent à côté de ça. Je pense que la plupart de la population... puis ça va à l'extérieur, c'est provincial. Je pense que tout le monde est conscient de ce qu'il y a à Orford. On le voit à l'automne, on le voit au printemps, toutes les natures sont belles pour aller se promener, puis vraiment reconnaître comme on est privilégiés d'avoir ça.

605 Mais il faut le protéger. Il ne faut pas commencer à vendre des parties de la cour arrière, de la cour en avant. Il faut être capable de le maintenir.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

610 La station de ski alpin, elle fait partie du paysage aussi depuis aussi longtemps.

Mme HÉLÈNE THÉROUX :

Oui.

615

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Est-ce qu'il faut la maintenir, selon vous?

620 **Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

625 Moi, je pense que oui, parce que le ski alpin, c'est quand même un sport qui est très intéressant quand il y a une montagne. C'est une activité qui attire beaucoup de gens de l'extérieur. Mais peut-être là encore qu'il y a des coûts, puis il y a des ambitions qu'il va falloir freiner un peu. Quand on parle de millions et de millions pour être à la dernière technologie, bien... je ne sais pas, moi. Ça dépend des valeurs des gens encore.

630 Mais je pense que, à un moment donné, on est dans une société de consommation, puis il va falloir apprendre à regarder un petit peu puis à limiter nos excès, parce qu'on est après détruire tout ce qu'on a autour.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Merci.

635

Mme HÉLÈNE THÉROUX :

Merci beaucoup.

640 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Madame.

645 **Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

Merci, bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

650 Nous invitons maintenant le porte-parole de Fondation marécages.

Mme NGAIO RICHARD :

655 Mon nom, c'est Ngaio Richard, je suis biologiste et il me fait plaisir de lire ce texte pour monsieur Hopps. Est-ce que vous pouvez m'entendre? On me dit que j'ai une petite voix?

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Approchez le micro.

660

Mme NGAIO RICHARD :

Oui. Vous allez m'excuser, j'ai une petite toux aussi.

665 (L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame. Merci de votre mémoire.

670

Monsieur Hopps, avec votre longue expérience de vie, devons-nous être positifs par rapport à l'environnement? Est-ce que les gens sont davantage sensibles aux questions environnementales? Est-ce qu'ils se sentent davantage faisant partie de l'écosystème ou si, d'après vous, on l'exploite toujours davantage en se sentant en dehors de tout ça?

675

M. STEWART M. HOPPS :

680 C'est exploité trop partout le lac. Pas rien qu'à Orford, partout le lac, c'est de même. Ça fait 52 ans que je travaille sur le lac, on a vu des gros changes. Jusqu'au Vermont à cette heure est exploité.

685 J'ai pris ma retraite une fois, j'ai commencé à acheter des terrains, des marécages, tout ça, pour protéger. J'ai quasiment 1 000 acres à cette heure. J'ai besoin, *since my retirement*, de travailler pour me battre encore avec Vermont, puis Orford.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, en synthèse?

690 **Mme NGAIO RICHARD :**

En synthèse, il dit qu'il est en accord avec l'idée que les gens exploitent toujours l'environnement. Il dit que ça fait 52 ans qu'il se lance en défense à l'environnement, puis il dit qu'il est prêt à continuer.

695 **LA PRÉSIDENTE :**

Encore quelques décennies.

700 **Mme NGAIO RICHARD :**

On espère.

LA PRÉSIDENTE :

705 D'accord.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

710 J'avais une question et je pense que vous y avez répondu, je voudrais juste confirmer. Je voulais savoir, la Fondation marécages Memphrémagog Wetlands Foundation, combien de terres humides vous avez réussi à protéger? Parce qu'on essaie d'augmenter toujours la proportion de terres protégées dans la région de l'Estrie. Et votre fondation protège combien d'hectares ou d'acres?

715 **M. STEWART M. HOPPS :**

Dans la MRC Memphrémagog, il y avait plus que 1 000 acres.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

720

1 000 acres?

M. STEWART M. HOPPS :

725

Il y a sept marécages.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

730

Qui sont autour du lac Memphrémagog?

M. STEWART M. HOPPS :

735

Lac Memphrémagog, rivière Missisquoi, et puis la rivière Tomifobia, partout. Vous avez dans d'autres MRC, mais dans la MRC Memphrémagog, j'avais plus que 1 000 acres que j'ai achetés, toutes les années acheté plus.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

740

Est-ce que ces terrains sont protégés à perpétuité?

M. STEWART M. HOPPS :

745

Oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Par une loi ou par un contrat d'achat?

M. STEWART M. HOPPS :

750

Par une loi, puis par les contrats. Par la loi, puis par mon testament.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

755

Et cette fondation, est-ce qu'il y a beaucoup de membres? Do you have many members?

M. STEWART M. HOPPS :

760

Dans l'*executive*, cinq membres.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Cinq membres, tous des gens ...

765 **M. STEWART M. HOPPS :**

On a plusieurs mondes supporter moi.

LA PRÉSIDENTE :

770

Merci.

Mr. STEWART M. HOPPS :

775

A lot of supporters, but ...

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Thank you.

780

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre témoignage.

785

Nous invitons maintenant l'Association des biologistes du Québec.

Mme CAROLINE CLOUTIER :

Bonjour, madame la présidente, monsieur le commissaire.

790

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

795

Mme CAROLINE CLOUTIER :

Ça me fait plaisir aujourd'hui avec ma collègue de représenter l'Association des biologistes du Québec. Elle s'appelle Caroline Girard, mon nom est Caroline Cloutier. Nous sommes toutes les deux membres du conseil d'administration de la section estrienne de l'Association des biologistes du Québec.

800

Alors, je vais commencer par vous présenter l'association. Je sais que pour madame Journault, c'est du connu, mais je ne sais pas trop quelles sont les bases de monsieur Béland.

805 Donc, c'est une association professionnelle qui regroupe les biologistes de tous les horizons, qui compte environ 500 membres et qui poursuit divers objectifs, notamment celui de se prononcer sur des problèmes sociaux à caractère biologique. Donc, c'est selon cet objectif-là qu'on est aujourd'hui ici devant vous pour vous présenter notre mémoire.

810 Dans le projet d'échange de terrains au parc du Mont-Orford, notre association percevait que les compétences particulières des biologistes pouvaient contribuer à éclairer le débat, notamment parce qu'on est des spécialistes de la gestion et de la conservation des milieux naturels, puis aussi parce qu'on est les seuls professionnels, en fait, dont le travail est d'abord dédié à la conservation des êtres vivants et de leurs milieux.

815 Et aussi, on s'est intéressés à ce débat-là parce que pour les membres de l'ABQ, le projet d'échange de terrains risque d'avoir des retombées qui dépassent le parc du Mont-Orford, qui risquent de toucher tout le réseau des parcs nationaux. Donc, on considère que les enjeux qui sont dans ce projet-là, qui sont soulevés dans ce projet-là, ont vraiment des retombées au niveau provincial.

820 Je dois tout de suite dire que l'analyse qu'on a faite du projet nous conduit à le rejeter dans sa forme actuelle. Ce qui ne veut pas dire que, s'il y avait des changements qui étaient effectués, ça ne serait pas possible qu'il soit réalisé.

825 On a approché le projet sous trois angles d'analyse qu'on va présenter un peu plus en détail aujourd'hui.

830 Le premier, c'est celui de la *Loi sur les parcs* et de la *Politique sur les parcs*. Donc, on a essayé de voir dans quelle mesure le projet respectait la loi et la politique.

 Deuxièmement, on a aussi analysé les arguments qui étaient invoqués essentiellement par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs pour présenter l'échange de terrains comme étant un gain environnemental indéniable pour le parc.

835 Et, enfin, on a traité aussi dans notre mémoire des impacts appréhendés du développement immobilier sur la biodiversité et l'intégrité écologique du parc.

840 Donc, le premier élément, le respect de la *Loi sur les parcs*, je me rends compte, parce que je suis ici depuis le début des travaux de la commission cet après-midi, qu'on n'est pas les seuls qui viennent vous parler de ça, on considère, nous, que le projet ne respecte pas l'esprit de la *Loi sur les parcs*.

845 Actuellement dans les parcs, il existe des territoires sous bail essentiellement pour des stations de ski, des terrains de golf, qui sont un peu une aberration par rapport à la mission principale des parcs. Et ça, ça découle de l'ancienne distinction entre les parcs de récréation et les parcs de conservation.

Le parc du Mont-Orford étant un parc de récréation, ça avait été possible de développer une station de ski à l'intérieur de son territoire.

850 Avec la modification de la *Loi sur les parcs* en décembre 2001, tous les parcs sont devenus des parcs de conservation dont le principal objectif était d'assurer la protection permanente du territoire. Puis quand on parle de protection permanente, à notre sens, on parle de la pérennité de la protection du territoire des parcs. Donc, selon nous, les limites ne devraient pas changer en fonction des contextes économiques ou sociaux au fil des années.

855 D'après ce qu'on peut retenir de la présentation du ministère des Ressources naturelles et des parcs – je n'étais pas présente, mais j'en ai consulté la transcription sur le site Internet – l'échange de terrains proposé semble légal. Par contre, il y a des gens qui le questionne.

860 Nous, on n'a pas les compétences pour juger de ça. Par contre, comme je vous disais, ça ne respecte certainement pas l'esprit de la loi et aussi l'article 5 de cette loi-là, qui stipule que les terrains du parc ne peuvent pas être vendus ou échangés. Donc, quand le gouvernement a adopté la *Loi sur les parcs*, ils ont pris la peine de rédiger un article, qui dit que les terrains à l'intérieur d'un parc ne peuvent pas être vendus ou échangés.

865 Donc, on vous demanderait à vous, la commission, de tenir compte dans votre analyse que, normalement, la *Loi sur les parcs* prévoit la pérennité des territoires à l'intérieur des parcs nationaux.

870 Deuxièmement, le respect de la *Politique sur les parcs*, la politique dit que certaines activités sont permises dans les parcs, mais pas les activités de récréation intensives comme le ski alpin et le golf.

875 Comme je le disais, il y a des exceptions. Dans certains cas, on a choisi de maintenir et d'encadrer ces activités-là dans d'anciens parcs de récréation comme le Mont-Orford et le Mont-Tremblant.

880 Donc, l'encadrement des activités, les principes qui devraient régir l'encadrement de ces activités-là sont inscrits dans une politique qui est en révision actuellement, mais dont les grands principes ont déjà été rendus publics par la Société de la faune et des parcs.

885 Le premier principe, c'est de limiter les impacts de l'exploitation des territoires sous bail sur la zone périphérique du parc. On considère que, dans le projet actuel, ce principe-là n'est pas respecté.

890 Deuxièmement, de refuser les projets de développement et d'agrandissement, car leurs impacts sont trop importants. Nous, ce qu'on croit, c'est que ce principe-là non plus n'est pas respecté, mais tant qu'on n'aura pas entre les mains une étude d'impact environnementale du projet de développement immobilier, on ne peut pas vraiment savoir si les impacts sont trop importants et, donc, si ce principe-là est respecté.

Le troisième principe, c'est de permettre de compenser des impacts d'un projet de développement ou d'agrandissement d'un territoire sous bail par des gains environnementaux ailleurs dans le parc.

895

Or, on va vous en faire la démonstration, selon nous, le projet d'échange de terrains qui est proposé n'entraîne aucun gain environnemental pour le parc. Et puis je vais laisser Caroline Girard vous expliquer davantage notre position là-dessus.

900

Mme CAROLINE GIRARD :

Donc, bonjour. On a fait l'exercice justement d'évaluer un peu les arguments qui étaient présentés par le ministère des Ressources naturelles sur le projet. Donc, je vais référence surtout au document qui était le DB49. Je vais traiter chacun des arguments et je vais tout simplement vous résumer un peu nos principaux commentaires face à ces arguments-là.

905

Donc, le premier argument que le ministère mettait de l'avant, c'était l'augmentation de la superficie du parc, comme quoi c'était un gain.

910

Premièrement, je tiens à peut-être rappeler que le gain dont on parle en superficie est de 72 hectares et non pas de 253 hectares comme le document pouvait le laisser croire ou nous induire en erreur. Donc, on parle bien du 72 hectares qui serait donné par le promoteur en plus à la balance, au bilan.

915

Lorsqu'on regarde un peu selon les informations qui étaient disponibles par le BAPE, selon les quelques études qui avaient été faites, qui ont été faites, les quelques descriptions du territoire qui est en question, donc des différents terrains qui devraient être échangés, nous, on juge que, à notre point de vue, le bilan est négatif.

920

Je m'explique. La majorité des superficies qui seraient ajoutées au parc sont majoritairement très jeunes, des peuplements forestiers très jeunes. Et également, il semble que ces peuplements-là soient également peu intègres au point de vue écologique comparativement aux terrains qui seraient retirés et qui, eux, sont beaucoup plus matures, voire surmatures, qui comportent des arbres de dimension impressionnante et qui, par conséquent, sont d'un très grand intérêt pour la faune.

925

En fait, une forêt surmature, habituellement ça n'a pas du tout la même composition, la même biodiversité qu'une forêt qui serait beaucoup plus jeune. On a juste à penser à toutes les espèces d'animaux, d'oiseaux qui ont besoin de nichoirs, qui ont besoin d'arbres de dimension considérable, qui ont besoin d'arbres en début de décomposition pour être capables de creuser leur cavité. On pense au grand pic, on pense même à certains nicheurs secondaires, le garrot à oeil d'or qui est un canard nicheur, et ce sont des espèces qui sont présentes dans le parc et qui ont besoin de ces habitats-là.

930

935 Également, on parlait d'intégrité. Les terrains proposés par le promoteur, on a de la coupe forestière qui a été faite à l'intérieur de ces terrains-là. On a certaines portions qui ont eu de l'acériculture. On a certaines portions qui ont encore de la tubulure en place. Donc, on remarque une bonne différence au niveau de l'intégrité de ces peuplements-là.

940 Je passe au second argument qui était fait par le ministère, l'augmentation de la superficie des aires de préservation.

945 On a été très surpris de voir cet argument-là émis par le ministère parce que, en fait, le zonage à l'intérieur du parc, on considère que c'est de gestion interne à l'intérieur du parc. Et si ce changement de zonage-là est bénéfique, eh bien, on voit aucun problème à ce que les dirigeants du parc changent le zonage, mais on ne pense pas que ça peut servir l'argumentation du promoteur.

950 Le troisième point, optimisation de la superficie des territoires sous bail, bien, c'est un peu la même chose. Oui, effectivement, si on réduisait les territoires sous bail, ça pourrait être très profitable pour le parc comme tel, mais on est également surpris de voir que s'il y a un gain si important, pourquoi on attend maintenant pour penser à réduire le territoire sous bail. Pourquoi ça n'a pas été pensé au moment où on a fait le bail avec le promoteur. Il y a des sections qui ne sont pas développées. Effectivement, ça serait bien de les retirer du bail, mais on ne juge pas que cet argument-là est pertinent dans le dossier ou, encore, qu'il est important.

955 Autre point, la protection des milieux naturels exceptionnels. C'est un point d'intérêt, en effet. On peut penser, entre autres, au secteur du Pic aux Corbeaux qui est un secteur qui superpose un site candidat de forêt rare. On parle ici d'une chênaie.

960 Oui, ça serait très intéressant d'ajouter ce secteur-là au parc, sauf que quand on y regarde de plus près, on s'aperçoit que la portion de terrain qui serait donnée n'est pas nécessairement, selon nous, la portion qui est la plus optimale à l'intérieur du site candidat.

965 En fait, ce qu'on retrouve à l'intérieur de ce terrain-là, c'est une érablière et non pas une chênaie mature. Ce qu'on retrouve à l'intérieur de ce terrain-là, ce sont des semis de chênes, mais ce n'est probablement pas le secteur le plus important à conserver pour le site candidat. Donc, on diminue un peu l'importance de cet échange-là.

970 On peut penser également au secteur du lac Fraser qui pourrait faire un effet tampon sur la forêt refuge d'espèces menacées qui est située dans cette portion-là du parc.

975 Oui, effectivement, ça pourrait créer un effet tampon non négligeable, mais on aurait également tendance à rappeler que, également, le site du secteur du ruisseau Sinueux, qui est un terrain qui appartient au parc et que le promoteur aimerait retirer du parc, ce site-là fait également un effet tampon sur le site candidat de forêt rare, donc sur une des chênaies. Donc, au change, est-ce qu'on gagne vraiment un effet tampon en en retirant un deuxième? On se questionne là-dessus.

980 Une autre chose qu'on voudrait faire comme commentaire, c'est que le secteur du ruisseau Sinueux est, selon nous, un secteur très, très, très intéressant pour le parc. C'est là que sont les gros arbres. C'est là qu'il y a des peuplements très matures et ça serait très dommage, selon nous, de retirer cet élément-là du parc.

985 Je suis un peu surprise que ce site-là n'ait pas été retenu comme site avec un écosystème exceptionnel, il y a sûrement des raisons à ça, mais ça ne veut pas dire nécessairement de ne pas le considérer.

990 Autre point, la protection maintenue autour du ruisseau Castle. Donc, apparemment, aux dires du ministère, 25 mètres, ça serait suffisant pour conserver cette protection-là. Nous, on n'est pas d'accord avec ça. Vingt-cinq mètres, on considère que c'est insuffisant.

995 À l'intérieur du mémoire, vous allez vous apercevoir, on a sorti des points, des références vous démontrant que, pour plusieurs espèces fauniques, ça prend beaucoup plus que 25 mètres pour qu'un corridor de ce type-là serve effectivement pour le déplacement de la faune.

1000 Également, ce corridor-là serait situé en plein coeur du développement immobilier. Donc, on se questionne beaucoup sur la capacité de ce 25 mètres-là à garder l'intégrité de la forêt en place. On suggère même de façon un peu ironique: bien, il faudrait peut-être mettre des clôtures tout le long de ce corridor-là, parce qu'à la quantité de monde qu'on veut avoir dans le secteur, comment on pourrait les empêcher tout simplement d'atteindre le ruisseau en allant marcher et, donc, augmenter l'érosion et augmenter la perturbation, et caetera.

1005 Autre point, la protection intégrale du mont Chauve. Également ici, on veut mettre un petit bémol. Oui, le terrain, qui serait cédé par le promoteur dans le secteur du mont Chauve, permettrait de préserver une portion du mont Chauve sauf que, actuellement, dans les limites actuelles du parc, la portion qui reste appartient déjà au ministère.

1010 Donc, ce que le promoteur fournit, c'est à peu près un tiers du secteur du mont Chauve qui n'est pas en protection en ce moment. Et, en plus de ça, ce terrain-là est assez loin du sommet du mont Chauve et c'est, en plus de ça, le terrain qui comporte l'érablière, l'ancienne érablière avec les tubulures et tout, avec une modification probable du peuplement, parce qu'habituellement, quand on fait de l'acériculture, on s'arrange pour maximiser les érables et surtout enlever tout ce qui pourrait nuire. Donc, peu d'intégrité à l'intérieur de ce terrain-là.

1015 Autre point, protection du corridor faunique vers le marais Brompton. L'ABQ souligne ou soulève le fait que ce corridor-là, oui, serait bénéfique en autant qu'il existe vraiment. Et ce corridor-là est conditionnel, à ce qu'on a compris, à l'achat d'un certain terrain, le terrain appartenant à monsieur Darche qui, semble-t-il, n'est toujours pas acheté et que monsieur Darche n'a toujours pas accepté de vendre, à moins que je ne me trompe. C'est donc un argument qui est incomplet.

1020

1025 Et, également, la préservation de ce corridor-là ou, en tout cas, les bénéfices de ce corridor-là seraient également conditionnels à la protection du marais Brompton qui, en ce moment, n'est pas du tout protégé. Donc, pourquoi créer un corridor si le site qu'on vise n'est pas protégé? On se questionne.

1030 Encore des petits points. Protection du mont Alfred-Desrochers, protection du bassin versant du ruisseau Grand Rocher. Là, c'est encore relatif donc au territoire sous bail et c'est un peu les mêmes commentaires. On pense que, oui, il pourrait y avoir négociations ou, en tout cas, entente face à la réduction du territoire sous bail, mais on n'est pas certains de la pertinence de tous ces arguments-là à l'intérieur de l'échange de terrains.

1035 Autre chose. On a un petit peu évalué les impacts de tout ce projet-là. On voudrait mentionner qu'il y a très, très, très peu d'études qui ont été faites à ce sujet-là. Caroline vous a déjà dit qu'il n'y a pas d'étude d'impact qui a été faite. Ça serait excessivement souhaitable.

1040 Il n'y a pas non plus d'inventaires qui ont été faits, inventaires fauniques ou inventaires exhaustifs qui ont été faits dans les terrains qui sont sous échange, outre peut-être une légère description de la végétation en place.

1045 Impacts du projet immobilier, à l'intérieur du mémoire, on soulève quelques points qu'il nous semble évident qui pourraient être des impacts majeurs de ce projet immobilier là. Et ce n'est probablement qu'une faible partie de l'iceberg, parce qu'il y a probablement d'autres impacts pour lesquels on n'a même pas pensé, parce qu'on n'a pas eu le temps. L'étude d'impact est nécessaire à notre sens.

1050 Juste pour nommer rapidement, on a parlé de fragmentation. Le développement immobilier est pratiquement au coeur du parc. Donc, c'est sûr et certain que ça créerait une certaine fragmentation à l'intérieur de ce parc-là.

1055 On a parlé également du peu d'efforts pour protéger tout ce qui est autour, tout ce qui resterait à l'intérieur du parc, mais qui serait en bordure de ce développement immobilier là. On considère que ça n'a pas du tout fait ou considéré.

1060 On parle de déséquilibre sur la balance hydrique dans le bassin versant. Ça rejoint un peu les discours qui ont été faits antérieurement.

1060 Je crois qu'il y a une personne qui s'est penché sur l'achalandage qu'il va y avoir dans le parc comme tel. En créant des logements pour loger les gens quatre saisons, ça veut dire qu'on augmente les gens qui vont utiliser le parc comme tel. Et, par conséquent, on se questionne sur la capacité de support des infrastructures en place. Je parle ici des sentiers pédestres.

Si on double le nombre de personnes qui passent à l'intérieur des sentiers, on n'a plus le même impact. Si on double le nombre de personnes qui vont cueillir une plante par ci, par là, on va un fort impact. Donc, c'est plein de considérations dont on vous a fait part.

1065

Mme CAROLINE CLOUTIER :

Je vais conclure en 30 secondes. Je vous mentionnais en introduction que le fait que le projet puisse avoir des impacts sur l'ensemble du réseau des parcs nationaux nous préoccupait. En fait, ce qu'on pense, c'est qu'en créant un précédent à l'intérieur du parc du Mont-Orford, on ouvre la porte dans tous les autres parcs nationaux du Québec.

1070

Il faut qu'il y ait un message clair qu'on ne peut pas changer les limites d'un parc national. Si on le fait, et la *Politique sur les parcs* le permet dans une certaine mesure, il faut que ça se fasse dans la mesure où il y a un gain environnemental indéniable pour le parc, et ce n'est pas le cas actuellement.

1075

Je vais terminer en vous disant que ce que l'Association des biologistes pense, c'est que dans l'ensemble de la province actuellement, le développement économique et le développement urbain priment encore sur la préservation des milieux naturels.

1080

On entend presque quotidiennement parler de ce qu'il se passe en Montérégie, entre autres dans la municipalité de Longueuil, les derniers milieux humides du sud du Québec qui disparaissent.

1085

On pense qu'il est capital que la conservation devienne la véritable priorité à l'intérieur des parcs nationaux, puis que ça soit vraiment le principal filtre selon lequel on analyse des projets comme celui sur lequel vous enquêtez aujourd'hui. Merci.

1090

Mme CAROLINE GIRARD :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1095

Merci de votre témoignage.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1100

Merci. J'ai une petite question, une information. Aux pages 12 et 13, vous faites un bilan des points positifs et des points négatifs pour chacune des parcelles de terrain.

D'où proviennent les informations? Est-ce que c'est uniquement des documents qui ont été déposés lors de cette audience?

1105 **Mme CAROLINE GIRARD :**

Principalement du document qui décrivait la végétation à l'intérieur des parcelles qui intervenaient à l'intérieur de l'échange et, également, je n'ai pas les numéros des documents, mais il y a un document synthèse de tout ce qui est...

1110

Mme CAROLINE CLOUTIER :

La synthèse des connaissances sur le parc national.

1115 **Mme CAROLINE GIRARD :**

... sur le parc national, donc pour savoir exactement quelles espèces fauniques étaient présentes. Et notre bon jugement pour le reste, parce qu'il manque effectivement énormément d'informations.

1120

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Alors, je vais faire appel à ce bon jugement. Expliquez-moi un peu comment vous avez ajouté des éléments qui ne sont pas dans les deux documents dont vous venez de parler.

1125

Mme CAROLINE GIRARD :

Parce qu'il y a des liens entre l'habitat et les espèces fauniques qu'on peut retrouver. Donc, notre argumentation est essentiellement sur l'âge des peuplements qui sont présents, sur le fait qu'on est en présence de peuplements matures et qui, par conséquent, habituellement abritent une faune bien précise et distincte que des peuplements jeunes.

1130

Puis dans le document qui décrit très bien la végétation, qui a été réalisé par le ministère des Ressources naturelles, c'est assez clair qu'on est en train d'échanger de jeunes peuplements contre des vieux peuplements.

1135

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

C'est intéressant comme tableau, je le regarde, mais il n'y a pas de faune, il y a seulement la flore dans ce tableau.

1140

Mme CAROLINE GIRARD :

Il y a un petit peu de faune. C'est surtout au niveau du paragraphe sur le bilan. On parle entre autres ...

1145

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Dans le paragraphe, oui, effectivement.

1150

Mme CAROLINE GIRARD :

Parce que tous les points négatifs et positifs sont surtout un résumé de ce qui ressort de la documentation qui était existante. Mais on se questionne sur la faune, parce qu'il n'y a pas de documentation sur la faune. On ne sait pas exactement qu'est-ce qu'il y a à l'intérieur de ces terrains-là.

1155

On peut supposer par l'habitat qu'il peut y avoir certaines espèces, mais en ce moment, vous avez aucune documentation pour juger de l'impact qu'on va avoir sur la faune.

1160

Mme CAROLINE CLOUTIER :

Si tu me permets d'ajouter, probablement qu'à l'ancienne Société de la faune et des parcs, la Direction régionale d'Estrie, on aurait peut-être pu avoir de la documentation supplémentaire. Mais vous savez dans quelles conditions vous travaillez pour faire cette enquête-là? Les délais sont très rapides.

1165

Nous, on est des bénévoles. Alors, on aurait eu beaucoup de bonne volonté pour aller plus loin dans notre analyse, aller chercher toute l'information disponible, mais on doit avouer qu'on n'a pas pu le faire. On a dû s'en tenir aux documents qui avaient été présentés devant la commission.

1170

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Merci. Une autre question. À la page 9, vous parlez de prévoir des zones tampon à l'intérieur du territoire sous bail. Comment vous voyez ce concept?

1175

Mme CAROLINE CLOUTIER :

Il y a un des principes de la *Politique sur les parcs*, qui dit que l'exploitation des territoires sous bail doit se faire en limitant les impacts sur la zone périphérique. Et c'est une question de logique que de penser que les zones tampon devraient être à l'intérieur des territoires sous bail si on veut limiter les impacts à l'extérieur, dépendamment des activités, puissent agir de zone tampon.

1180

Il y a sûrement d'autres moyens mais, en tout cas, c'est ce à quoi on fait référence. C'est que la zone qui subit les impacts, entre l'activité récréative intense et la zone périphérique du parc, celle qui est zonée soit de récréation ou de conservation, qu'elle ne subisse aucun impact de l'exploitation des activités récréatives intensives.

1185

1190 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Une dernière question. Qu'est-ce qui serait équitable, selon vous, comme échange de terrains ou comme projet?

1195 **Mme CAROLINE CLOUTIER :**

On en donne des pistes dans notre conclusion. Je ne sais pas si Caroline peut les présenter.

1200 **Mme CAROLINE GIRARD :**

Commence, puis je vais compléter.

1205 **Mme CAROLINE CLOUTIER :**

Si les terrains, qui avaient été proposés dans l'échange, avaient été des peuplements matures de même nature que ceux qui étaient cédés; si ces terrains-là augmentaient de façon significative la superficie du parc; si ces terrains-là abritaient des espèces en péril...

1210 **Mme CAROLINE GIRARD :**

Ou de nouvelles espèces, pour compléter le palmarès du parc, qui ne sont pas protégées, sauf qu'on est conscients de la difficulté de cette chose-là, parce que la réalité en Estrie est que la plupart des terrains sont privés. Donc, on a la chance d'avoir ce parc-là actuellement.

1215 Si c'était à refaire, si on avait à acheter ces terrains-là maintenant, je suis convaincue que ça serait très difficile de le faire. Donc, je pense qu'il ne faut pas le laisser aller, puis le préserver.

1220 On a également un engagement d'atteindre le chiffre magique de 8 % d'aires protégées au Québec. On est encore loin de ce chiffre-là. Donc, le petit peu qu'on a, on devrait le garder.

1225 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Merci.

Mme CAROLINE GIRARD :

De rien.

1230

LA PRÉSIDENTE :

1235 Ne partez pas. À la page 25 de votre mémoire, vous faites référence à un document qui a été déposé récemment, qui dit qu'il y a eu des prélèvements d'eau dans la rivière aux Cerises importants...

Mme CAROLINE CLOUTIER :

1240 Dans l'étang.

LA PRÉSIDENTE :

1245 ... et que ça dépasse le 20 % du $Q_{2,7}$, c'est-à-dire le débit acceptable pour maintenir la vie, l'équilibre écologique d'un milieu aquatique, ça excède même de trois fois cette valeur-là qui devrait être protégée. Et c'est indiqué que:

La prise d'eau n'a pas fait l'objet de plainte pour impacts négatifs sur la faune et la flore de l'étang aux Cerises et de la rivière située en aval.

1250 Et pour cette raison, bien, ça continue. Est-ce qu'il faudrait que ça soit toujours des plaintes, qui font en sorte qu'on modifie notre façon de gérer ou s'il y aurait d'autres visions?

Mme CAROLINE CLOUTIER :

1255 De là notre commentaire dans le mémoire, c'est-à-dire qu'on a trouvé ça un peu ironique la réponse que vous avez reçue du ministère de l'Environnement. C'est sûr que si on attend toujours à ce qu'il y ait des plaintes, qu'il y ait des puits à sec, qu'il n'y ait plus d'eau dans la rivière l'été avant de réagir, on a un gros problème, là.

1260 Il faut réagir en amont. Il faudrait éventuellement faire un monitoring, aller évaluer, vérifier l'impact par des données précises et non pas attendre que quelqu'un se rende compte qu'il est trop tard.

LA PRÉSIDENTE :

1265 Hier, on a vérifié si c'était une information qui était connue. Ce n'était pas connu. C'est une information qui est apparue justement.

1270 Pour que les gens le sachent, parce que la faune, elle ne peut pas se plaindre, elle, pour que les gens le sachent, comment on peut s'y prendre pour que les gens sachent: il y a tel débit, on pourrait accepter que telle quantité d'eau soit prélevée sans que ça cause un problème. Mais si cette information-là n'est pas connue ou facilement connue, est-ce qu'il y a un moyen pour des associations comme la vôtre, ou de protection de l'environnement régional, ou des municipalités, ou des gestionnaires publics d'intervenir?

1275

Mme CAROLINE CLOUTIER :

1280

C'est sûr que les associations locales ont un rôle important à jouer. Nous, ce n'est pas tout à fait notre rôle, évidemment on est une association professionnelle, mais les associations de protection de l'environnement, Fondation marécages Memphrémagog en est une, il y en a plusieurs autres dans la région, c'est sûr qu'ils ont un rôle à jouer dans ça.

1285

Et puis si les gens sont informés, sensibilisés, ils vont peut-être devenir de meilleurs détecteurs des problèmes, c'est-à-dire qu'ils vont pouvoir peut-être eux-mêmes constater des choses et les signaler et savoir où les signaler.

LA PRÉSIDENTE :

1290

Merci pour votre témoignage.

Mme CAROLINE GIRARD :

De rien.

1295

Mme CAROLINE CLOUTIER :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1300

Nous invitons maintenant monsieur Pierre Dépôt.

M. PIERRE DÉPÔT :

1305

Madame Journault, monsieur Béland. Comme me l'a suggéré madame Dallaire, je vais présenter mon mémoire sur l'écran. Est-ce qu'on pourrait m'aider à insérer le CD-ROM?

LA PRÉSIDENTE :

1310

Ça s'en vient.

M. PIERRE DÉPÔT :

Parfait, merci.

1315

Donc, le parc du Mont-Orford est un héritage collectif légué par ceux qui en ont été les initiateurs dans les années 1930, des gens de la région qui ont contribué à la réalisation du rêve

de George Austin Bowen. Sa création n'origine donc pas du gouvernement du Québec qui s'en est porté acquéreur par la suite.

1320

D'ailleurs, la loi fondatrice du parc du Mont-Orford, datée du 8 avril 1938, ne permettait pas de faire d'échange de terrains. Elle permettait seulement d'agrandir le parc. Même si, encore aujourd'hui, il y a des contradictions apparentes dans les articles 4 et 5 de la *Loi sur les parcs*, la loi conserve quand même la protection permanente à l'article 1.

1325

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1: «L'intégrité écologique [...]

Fin de la phrase à la page 1: [...] respectueux de l'écotourisme.»

1330

Donc, on devrait plutôt favoriser l'agrandissement du parc, et pour ça, bien justement il y a une tendance internationale qui veut qu'on doit créer des aires protégées à l'intérieur des bassins hydrographiques d'alimentation en eau potable.

1335

Vous avez d'ailleurs remarqué que les documents que j'ai annexés à mon mémoire traitent de ça.

1340

Entre autres, la raison de ça, c'est que les forêts des bassins hydrographiques d'alimentation en eau potable fournissent un de ces loyaux services qu'offre la biodiversité. C'est un service de filtration. Et puis c'est ça, le projet actuellement sur la table, il va totalement à contre-courant de cette tendance-là, puis c'est au désavantage des 150 000 personnes qui s'abreuvent à même le lac Memphrémagog.

1345

Ça, c'est la carte que je voulais avoir.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2: «1 - La valeur écologique [...]

Fin de la phrase à la page 2: [...] l'opinion publique.»

1350

Là, ici présentement, on voit à l'écran que c'est – on ne le voit pas aussi bien à votre écran à vous que le mien – on voit que toutes les superficies qui sont prévues pour le déboisement que sont les zones P-1, P-2, P-3, P-4, P-5, le promoteur dit qu'il a modifié son projet à la dernière minute. Ces zones-là qui seraient prévues pour le déboisement pour les stationnements, ça serait plutôt des zones qui seraient affectées au développement immobilier lui-même, qui prendrait de l'ampleur finalement. Donc, il va y avoir quand même du déboisement.

1355

1360

Je ne sais pas si c'est fréquent dans des audiences du BAPE comme ça que le promoteur modifie son projet en cours de route, après l'avoir soumis. C'est ce qu'il s'est produit en tout cas là.

LA PRÉSIDENTE :

On n'a pas encore cette information-là.

1365

M. PIERRE DÉPÔT :

Oui. Bien, il y a eu des articles de journaux à cet effet-là.

1370

Donc, c'est ça, les allégations du promoteur, de certains élus, agents économiques et touristiques locaux, à l'effet que la majeure partie des terrains cédés ne seraient que des espaces dégradés par des activités anthropiques, ne tiennent plus la route. On sait maintenant que ça va entraîner une coupe à blanc, puis c'est ça, des arbres de 70 ans pour faire place à des zones résidentielles, notamment dans la partie R-2.

1375

On voit aussi sur ce photoplan-là qu'il va avoir la relocalisation de la route 141. Ça va entraîner une coupe à blanc d'au moins 60 pieds de largeur dans l'érablière à bouleaux jaunes de 70 ans, mais aussi dans l'érablière à hêtres et frênes blancs de 90 ans.

1380

Il est regrettable que ni le promoteur ni la MRC Memphrémagog ne soit en mesure de nous fournir les autres photoplans afin d'avoir un portrait aérien de l'ensemble du projet immobilier. Ça, c'est ça qu'on déplore.

1385

Entre autres, sur le terrain qui est le long de la route 112, le petit terrain rectangulaire en fait où il y a des arbres très matures, on n'a pas le photoplan du promoteur concernant le développement immobilier sur ce terrain-là.

1390

Vous voyez, on voit un arbre qui montre qu'il y a un peuplement forestier très, très, très avancé. Ça, en fait, il a plus qu'un mètre de diamètre cet arbre-là.

1395

Concernant la valeur marchande des terrains à la base du Mont-Orford, je sais que monsieur Jacques Saint-Pierre, hier, il a fait une très bonne présentation qui allait dans le même sens de mes interventions en première partie des audiences.

1400

Concernant, entre autres, le document du ministère des Transports sur l'évaluation des terrains, bien, maintenant, on a la preuve que ce document-là, à 6 500 \$ l'hectare au pied des pentes de ski, bien, c'est nettement insuffisant. Monsieur Saint-Pierre en a fait la démonstration hier. Il a parlé, je pense, d'une affaire comme 75 000 \$ l'hectare.

1405 On est maintenant d'avis qu'il faudrait dans le fond reprendre cet exercice-là. Puis ça
aurait dû être fait selon les critères établis par Environnement Canada concernant les dons
écologiques, que ce soit un évaluateur agréé indépendant, parce que ça ne fait aucun sens que
le promoteur ait fait l'acquisition d'un terrain à 10 000 \$ l'hectare, qui est plus loin des pentes de
ski, puis au pied des pentes, bien, là, c'est seulement 6 500 \$ l'hectare, ce qui est un non-sens.
On a ici la carte illustrant les deux terrains. À l'extérieur du parc, ça revient plus cher qu'au pied
des pentes.

1410 Ici justement, on a le terrain de monsieur Jacques Saint-Pierre en bas à gauche près du
lac Orford. Hier, ça n'a peut-être pas été montré, ça. C'est un terrain qui est en pente forte, puis
ce terrain-là, bien, il a été évalué à 15 700 \$ l'hectare. On ne comprend pas. Comment expliquer
ça que ce terrain-là, qui est difficilement constructible, vaut si cher que ça, puis au pied des
1415 pentes de ski, un terrain commercial, ça vaudrait juste 6 500 \$ l'hectare. C'est un non-sens.

Justement ici, on voit monsieur Jacques Saint-Pierre et monsieur Pierre Dépelteau,
directeur du parc du Mont-Orford. Poignée de main symbolique qui illustre justement la volonté du
donateur d'avoir la certitude, c'est un lien de confiance que son terrain va être protégé à
1420 perpétuité.

Dans les prochaines phases d'agrandissement du parc du Mont-Orford, il faudrait
s'assurer qu'on ait recours au gouvernement fédéral et du programme de dons écologiques pour
s'assurer que les terrains acquis au parc vont être protégés à perpétuité.

1425 Justement, je vous ai envoyé le document, le Guide des programmes des dons
écologiques du Canada 2003. On martèle sans équivoque à plusieurs endroits que les dons
écologiques doivent être protégés à perpétuité. C'est une question de respect pour les donateurs.
Et puis on peut présumer que les gens, qui ont donné des terrains dans les années 1930,
1430 avaient le même esprit que monsieur Jacques Saint-Pierre quand il a fait don de son terrain et que,
eux aussi, s'ils étaient présents aujourd'hui, bien, nous signifieraient que leur volonté, c'est de
maintenir ces terrains-là dans le parc.

1435 Un des aspects aussi qui est important dans cette question-là d'évaluation, c'est que si on
veut garder le lien de confiance des potentiels donateurs de terrains, bien, il faut que les terrains
soient évalués correctement, parce qu'il faut agrandir le parc du Mont-Orford.

1440 On a l'avis de Francine Hone, qui nous dit justement que le parc du Mont-Orford n'a pas
une superficie minimale de 100 kilomètres carrés. Il a seulement une superficie de 58 kilomètres
carrés. Donc, si on veut agrandir le parc, bien, il faut s'organiser pour que les donateurs
potentiels, qu'on puisse garder leur confiance. Puis ça, le gouvernement du Québec, il va falloir
qu'il s'enligne un peu mieux sur le gouvernement fédéral là-dessus.

1445 Concernant maintenant la qualité de l'eau potable du lac Memphrémagog, je vous ai
envoyé un document là-dessus. En fait, c'est assez important d'abord de préciser que le parc du
Mont-Orford contient sur son territoire les rares forêts protégées à l'intérieur des bassins

hydrographiques de trois lacs réservoirs: le lac Bowker qui alimente 4 000 personnes sur le réseau des municipalités de Valcourt, canton de Valcourt, Lawrenceville et Bonsecours; le lac Orford qui approvisionne la ville d'Eastman; puis le lac Memphrémagog, plus de 150 000 personnes dans les Cantons-de-l'Est, principalement les villes de Magog et Sherbrooke.

Donc, dans la *Politique nationale de l'eau* du Québec, ça avait été prévu de protéger les prises d'eau de surface. Le gouvernement s'était engagé à faire ça conformément à ce qu'il se fait aux États-Unis, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, puis au Nouveau-Brunswick.

Ici, j'ai joint à mon mémoire un document de la Banque mondiale qui s'intitule «Running Pure. The importance of forest protected areas to drinking water». Ça, c'est un document qui est très intéressant. Je ne sais pas si vous avez eu le temps d'en prendre un peu connaissance?

C'est une étude qui a été faite en 2003, qui a de quoi justement à inciter le gouvernement du Québec à poser des gestes concrets, parce que la plupart des grandes villes du monde en fait... bien, dans 33 des 105 plus grandes villes du monde, dont New York, Jakarta, Tokyo, Bombay, Rio de Janeiro, Los Angeles, Barcelone, Nairobi et Melbourne, ces villes-là tirent leur eau potable d'endroits où les forêts sont totalement ou partiellement protégées. On a la liste complète aux pages 30 à 32 du rapport. Donc, ce sont des aires protégées selon l'une ou l'autre des six catégories de l'IUCN, qui sont faites dans l'intention de protéger l'approvisionnement en eau potable de ces populations-là, de ces villes-là.

Pour la ville de New York, ça ici, on voit le «New York City's water supply system». Ça, à l'échelle mondiale, c'est pas mal le cas le plus connu. Eux autres, ils ont démontré, à New York, avec ça que protéger les forêts s'avère bien meilleur marché que de construire des usines de filtration.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 8: «Le cas de la ville [...]

Fin de la phrase à la page 8: [...] 350 millions par année.»

Donc, ici dans le cas du débat économique qui entoure le projet immobilier au parc du Mont-Orford, ça serait intéressant de calculer comment le parc du Mont-Orford et les forêts qu'il contient peuvent économiser de l'argent aux populations qui s'alimentent à partir du lac Memphrémagog. Ça, c'est un calcul qui n'a pas été fait.

On sait maintenant, grâce au document «Running Pure», que les propriétés filtrantes des forêts sont littéralement à l'origine de la création de parcs et d'aires protégées officiellement à travers le monde.

Pour le cas de la ville de New York, il y en a une partie que ce sont des aires protégées officielles, selon l'IUCN. Il y en a une autre partie que ce sont des aires protégées habitées. C'est

1490 un peu le même principe que dans les provinces maritimes, ce sont des zones protégées habitées.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1495 **Début de la phrase à la page 8: «Traditionnellement [...]**

Fin de la phrase à la page 8: [...] freshwater resources.»

Donc, ça démontre que c'est très important de protéger non seulement les forêts mais, en plus, les forêts en zone montagneuse.

1500

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 9: «David Cassels [...]

Fin de la phrase à la page 9: [...] deviendra très chère.»

1505

Ici, j'ai un graphique à l'écran qu'on voit. C'est un document, ça, qui va exactement dans le même sens, qui est intitulé «Protecting the Source, Land Conservation and the Future of America's Drinking Water».

1510

Ce que ça illustre, ça, c'est qu'il y a une étude qui a été faite par l'American Water Works Association en 2002. Ça démontre qu'approximativement de 50 % à 55 % de la variation des coûts de traitement de l'eau potable peut être expliquée par le pourcentage de couvert forestier dans le bassin hydrographique de la prise d'eau.

1515

Pour chaque augmentation de 10 % du couvert forestier dans le secteur de la source, les coûts de filtration et autres traitements chimiques diminuent d'environ 20 % et ce, jusqu'à 60 % de couvert forestier.

1520

On le voit ici, 60 %, c'est à peu près jusque là. Au-delà d'un couvert forestier de 65 %, soit de 70 à 100 %, bien, les coûts de ces traitements deviennent pratiquement nuls.

1525

Donc, c'est la raison pour laquelle, dans le cas du parc du Mont-Orford, il faudrait mettre en place des mécanismes de redevance. Tantôt, vous avez posé la question à madame Théroix comment favoriser la création d'aires protégées dans les Cantons de l'Est, puis notamment concernant le parc du Mont-Orford.

1530

Bien, le meilleur moyen justement, c'est de faire comme ils font à New York, puis ailleurs dans le monde, c'est des mécanismes de redevance, c'est-à-dire qu'un pourcentage de la taxe d'eau, ça varie de 5 à 15 % de la taxe d'eau des habitants des villes qui s'alimentent à partir des bassins hydrographiques des lacs Bowker, Orford et Memphrémagog, bien, un pourcentage de la taxe d'eau irait à l'acquisition de terrains boisés pour les soustraire au développement immobilier.

1535 C'est une tendance internationale, ça, et puis la province de Québec, elle ne pourra pas échapper à ça. Des localités de la Floride justement, ils ont des taxes comme ça, puis au Rhode Island.

On a ici un graphique du mécanisme en place pour la ville de New York, la taxe d'eau qui sert directement au *land acquisition*.

1540 Ici, on voit que l'échange de terrains, il va totalement à l'encontre de l'intérêt des 150 000 personnes qui boivent l'eau qui s'écoule à partir de ce terrain-là ici qui est dans le bassin hydrographique du lac Memphrémagog. L'échange de terrains qui est proposé, le terrain de monsieur Jacques Darche, lui, il est dans le bassin hydrographique du lac Brompton. Ça, ce n'est pas un lac réservoir d'eau potable. Donc, la valeur du terrain ici est largement inférieure d'un point de vue écologique.

1545 Je vais passer plus rapidement. Ça, c'est une bouteille d'eau potable avec une petite forêt. Ça, c'est la membrane filtrante finalement. On reconnaît ailleurs dans le monde que les forêts servent à l'approvisionnement de qualité.

1550 Ça, c'est au Nouveau-Brunswick. Au Nouveau-Brunswick, voyez-vous, on a une bande de protection de 75 mètres de chaque côté de chaque cours d'eau qui alimente le bassin hydrographique en eau potable, puis la partie C aussi qui est tout le bassin hydrographique.

1555 Donc, je ne comprends pas, moi, qu'on demande seulement que 25 mètres de bande de protection quand les chefs de file au Canada qui sont les Nouveau-Brunswickois, eux, ils en demandent 75 mètres.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1560

Début de la phrase à la page 13: «L'échange de terrains est [...]

Fin de la lecture du mémoire.

Merci.

1565

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Dépôt. Alors, on a quelques questions pour vous.

1570

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Merci, monsieur Dépôt. Je m'intéresse à cette histoire de la bande de protection de chaque côté du ruisseau Castle. On en a entendu 25 mètres, 30 mètres, 50, 60, 75, 100, même jusqu'à 150. Vous, vous prônez le 75 mètres en utilisant l'exemple du Nouveau-Brunswick.

1575 **M. PIERRE DÉPÔT :**

Oui.

1580 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Est-ce que c'est une mesure qui est appliquée partout dans la province ou dans certains cas particuliers?

1585 **M. PIERRE DÉPÔT :**

Sur leurs 30 bassins hydrographiques qui servent à l'alimentation d'eau potable, c'est partout. Le Nouveau-Brunswick, ils font exactement ce que la Nouvelle-Écosse fait aussi. C'est que les lacs, qui servent à l'alimentation en eau potable, bénéficient d'un statut particulier de protection.

1590

Donc, eux autres, un lac réservoir d'eau potable, c'est un lac qui est raccordé à un réseau municipal, un aqueduc municipal. Ils en ont 30. Ça fait que les 30 lacs ont des bandes de protection de 75 mètres sur toute la longueur du cours d'eau.

1595

Là ici, ce qu'ils nous proposent pour le parc du Mont-Orford, c'est juste la partie qui est dans le parc.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1600

Mais j'imagine qu'il y a des exceptions. Je regarde la carte qui est là à l'écran. On voit que ce sont des terres, probablement des fermes, mais il y a aussi des petits lots dont il y a des petites maisons autour de ce lac. Il y a des résidences qui sont à l'intérieur du 75 mètres.

M. PIERRE DÉPÔT :

1605

Oui. C'est-à-dire que c'est des droits acquis. J'en ai parlé, ça, à la première partie des audiences.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1610

Oui, mais on n'a pas de mémoire. On se fie à ce qui est écrit.

M. PIERRE DÉPÔT :

1615

Avant que le Nouveau-Brunswick instaure ce mécanisme-là en 89 – il y a eu deux phases de protection, 1989 et 2001 – c'est-à-dire que les gens qui étaient déjà établis en bordure des cours d'eau, on leur a donné un droit acquis, une clause grand-père. Mais tous ceux maintenant

qui avaient des terrains vierges boisés qui n'étaient pas développés, eux, maintenant, ils ne peuvent plus les construire.

1620

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Donc, depuis 89.

1625

M. PIERRE DÉPÔT :

Oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1630

Et au Québec, il n'y a pas de réglementation du genre?

M. PIERRE DÉPÔT :

1635

Non.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Ou la bande est plus petite?

1640

M. PIERRE DÉPÔT :

Non. Au Québec, on ne protège pas les sources d'eau potable. Les bassins hydrographiques d'alimentation en eau potable ne sont pas protégés. L'Ontario va le faire bientôt, l'Alberta aussi. Ça se fait déjà un peu en Colombie-Britannique.

1645

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Comment, selon vous, a été choisie la valeur de 25 mètres dans le cas qui nous occupe?

1650

M. PIERRE DÉPÔT :

Bien, c'était moins contraignant de mettre seulement 25 mètres que 75 mètres. 75 mètres de chaque côté du ruisseau Castle, je me demande même s'il y a un développement possible. D'après moi, il n'y a même pas de développement immobilier possible à 75 mètres de part et d'autre.

1655

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1660 Mais le 25, ça aurait pu être 10, ça aurait pu être 27, ça aurait pu être 30. Est-ce qu'il y a quand même, je ne sais pas, moi, des précédents ou d'autres exemples au Québec où on a protégé 25 mètres, ou si c'est le seul exemple que vous connaissez où on propose de protéger une bande de 25 mètres de chaque côté, qui fait 50 au total, j'imagine?

1665 **M. PIERRE DÉPÔT :**

Oui, mais au Québec, on n'est pas des leaders dans ce domaine-là. Dans le cas, moi, que je vous propose du Nouveau-Brunswick, bien, c'est un programme de protection des sources d'eau potable, puis ici au Québec, on n'en a pas. Au Québec, on est bien en retard à ce niveau-là.

1670 Puis ailleurs dans le monde, en France, ils ont des périmètres de protection aussi, des périmètres de protection immédiats, rapprochés, éloignés qui vont dans le même sens que ce qu'ils font au Nouveau-Brunswick.

1675 Tantôt, les biologistes qui m'ont précédé l'ont dit aussi que le 25 mètres, ce n'était pas suffisant.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1680 Est-ce qu'il n'y a pas une loi aussi au Québec autour des lacs, quand on achète une propriété, à part ceux qui ont des droits acquis, qu'on ne peut pas déboiser le premier ...

M. PIERRE DÉPÔT :

1685 Oui, 20 mètres.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1690 Vingt mètres? C'est 20 mètres?

M. PIERRE DÉPÔT :

1695 C'est 10 mètres? Ah! Dix mètres. Ça doit être 20 pieds d'abord. En tout cas, ce n'est pas beaucoup. C'est rien de comparable à ce qu'il se fait dans les provinces maritimes.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1700 Donc, vous n'avez pas d'explication pour le fait qu'on ait choisi 25 mètres dans ce cas-ci, sauf, comme vous avez dit, que peut-être que c'était pour des raisons pratiques qui permettraient le développement.

M. PIERRE DÉPÔT :

1705 Bien, plus que ça, je ne pense pas qu'il ait pu permettre... à 75 mètres, je ne pense pas qu'il puisse permettre le développement.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1710 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1715 Merci. Simplement pour revenir à une question. Dans votre mémoire en page 7, vous soulignez que le point 18 de la *Politique nationale de l'eau* au Québec prévoit que soit préparée, d'ici 2004, une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface.

1720 Est-ce que vous avez suivi un peu le dossier? Puis est-ce qu'il y a quelque chose qui s'en vient de ce côté-là?

M. PIERRE DÉPÔT :

1725 Bien, moi, je suis en contact avec les fonctionnaires du ministère de l'Environnement là-dessus, parce que toutes ces informations-là, c'est moi qui les achemine à la Direction des politiques de l'eau. Je suis en contact aussi avec le ministère de l'Environnement de l'Ontario.

1730 Mais au ministère de l'Environnement du Québec, ça n'avance pas rapidement. Ils sont craintifs un peu d'aller de l'avant avec ça, parce que la plupart des mesures, ce sont des mesures impopulaires.

1735 Et puis ils envisageaient de transférer ça aux municipalités, mais on aimerait mieux, nous, que... au lac Bowker, ça fait 15 ans qu'on est là-dedans, on aimerait mieux que le contrôle demeure à l'échelle de la province parce que, justement, c'est plus facile d'imposer des mesures de protection plus sévères quand les décisions viennent d'un gouvernement supérieur.

1740 C'est le cas notamment pour la ville de New York. La ville de New York, c'est le gouvernement fédéral qui a forcé l'État de New York à protéger les deux bassins hydrographiques que j'ai montrés tantôt.

1745 Donc, ici, on aimerait même, nous, que le gouvernement fédéral s'implique dans ça. Étant donné qu'il y a déjà des provinces canadiennes qui le font, bien, le gouvernement fédéral pourrait d'appuyer sur ces autres provinces-là pour inciter le Québec à le faire.

1745 Mais présentement, ça n'avance pas. C'était prévu pour 2004, comme c'est écrit dans l'engagement 18, mais ça ne sera pas fait avant encore plusieurs années.

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre témoignage.

1750

M. PIERRE DÉPÔT :

Merci.

1755

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va prendre une pause de dix à quinze minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

1760

* * * * *

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

1765

Nous invitons monsieur Guillaume Rousseau, s'il vous plaît.

M. GUILLAUME ROUSSEAU :

Bonjour.

1770

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

1775

M. GUILLAUME ROUSSEAU :

Donc, je commence. Mon nom est Guillaume Rousseau, je suis originaire de la région ici. Je suis diplômé en droit de l'Université de Sherbrooke et, maintenant, j'étudie en droit comparé à Montréal. Je suis aussi vice-président du Comité national des jeunes du Parti Québécois.

1780

J'ai écrit ce mémoire en collaboration avec Christian Ouellet, qui est un architecte qui a enseigné les pratiques reliées à l'écologie dans le domaine de l'architecture, et qui est aussi un résident du lac Brome depuis une quinzaine d'années.

1785

Avant de débiter mon argumentation en tant que telle, je tiens d'abord à remercier le BAPE pour l'organisation de ces audiences, parce que c'est vraiment un bel exercice démocratique qu'on voit, il y a beaucoup de gens dans la salle. Donc, franchement, je vous félicite. C'est visiblement un succès.

1790

Donc, voilà. Nous nous opposons à ce projet-là pour deux raisons principales.

1795

D'abord, dans une optique de développement durable, il nous semble que ce projet n'est pas bon, parce qu'il va nous empêcher de transmettre aux générations futures ce joyau que constitue le parc du Mont-Orford tel qu'il est actuellement, ce qui est contraire, évidemment, au principe du développement durable, d'une part.

1800

D'autre part, un point très important que je tiens à souligner, qui a été mentionné plus tôt, mais c'est bon de le redire, c'est le danger de créer un précédent. Moi, je pense que le message qui serait envoyé, si jamais ce projet-là voit le jour, ça serait de dire à tous les promoteurs immobiliers partout au Québec: «Eh bien, les parcs nationaux au Québec, c'est bar ouvert. Il suffit d'avoir les fonds, proposer un échange, réseauter un peu, avoir l'appui de la Chambre de commerce ou quoi et vous pouvez vous installer dans les parcs nationaux.»

1805

Donc, c'est très dangereux comme message. Donc, je vous incite dans le cadre de votre réflexion à penser évidemment au Mont-Orford, mais à penser plus large, au sort des parcs nationaux au Québec. On sait qu'on en manque, on n'en a pas suffisamment. Donc, ça serait vraiment dangereux de créer un précédent avec cet échange-là qui est peut-être un gain de superficie, mais qui est une perte nette au niveau écologique, comme l'ont dit d'autres intervenants.

1810

1815

Donc, voilà pour nos deux grands arguments que je vais détailler par la suite. Mais d'abord, permettez-moi de faire une analogie, parce que comme je vous disais, je suis originaire de la région, mais je suis maintenant à Montréal depuis quelques mois, puis je réfléchissais à ça, puis je me disais: qu'est-ce qui arriverait si un tel projet était mis de l'avant à Montréal par exemple? Si un promoteur immobilier disait: «Moi, je vais mettre des condos sur le mont Royal, sur le bord du lac des Castors, puis en échange, je vais donner un terrain sur le bord du cimetière juif non loin sur l'autre versant de la montagne», qu'est-ce qui se passerait?

1820

Eh bien, évidemment, ça serait un refus global. La population se mobiliserait en moins de deux. Le projet ne se rendrait même pas devant le BAPE, ce serait rejeté.

1825

Alors, pourquoi en région, ça serait autrement? Pourquoi est-ce qu'on est supposés d'exploiter nos ressources? Certaines personnes parfois parlent de région ressource mais, moi, ce n'est pas la conception que j'ai des régions. Ma conception, c'est des régions qui sont jalouses de protéger leur environnement et leur nature. Donc, voilà pour l'analogie, je ferme la parenthèse.

1830

Maintenant, notre position en tant que telle, comme je disais, c'est de rejeter le projet tel qu'il est présenté. Pourquoi?

Parce qu'il est inadmissible de construire dans un parc national;

Parce qu'il est illégitime de s'accaparer de l'entrée naturelle du parc à des fins privées;

1835 Parce qu'il est inapproprié de forcer la main d'un gouvernement faible pour faire une bonne affaire;

Parce qu'il est hasardeux sur le plan économique de construire un village clos dans une vallée, sans vue sur le lac, avec peu d'ensoleillement et peu de vent.

1840 Il est particulièrement dangereux de construire au bas du mont Orford avec ces métaux lourds qui seront mis en circulation avec les bouleversements du terrain du fait de la construction.

Il est faux de dire qu'un projet de village va être neutre au plan de l'environnement.

1845 Il est anachronique de transformer une partie du parc en village motorisé au moment même où la jeunesse du Québec s'oriente de plus en plus vers l'écotourisme et le tourisme d'aventure.

1850 Il est faux de prétendre que ce projet de village va améliorer le sport du ski pour les gens de la région.

1855 Il est faux de prétendre que la faune et la flore ne seront pas lourdement affectés par la pression écologique de quelques milliers de personnes qui vivront nuit et jour au coeur du Mont-Orford.

1860 Il est illusoire de penser que l'empreinte écologique de la construction sur les nappes phréatiques et sur les flots d'eau souterraine ne sera pas perturbée en permanence. Les bassins de rétention qui pourraient être aménagés sont d'autres perturbations du sol. Ici, le problème est dans la solution.

1865 Il est énigmatique que certains affirment que la biodiversité ne sera pas affectée par la construction de 200, 600, 1 000 et puis 1 400 logements, des hôtels, des bars, des restaurants, et caetera.

Enfin, il est préférable d'être vigilants avant de croire un promoteur qui parle en termes de location de 50 ans et qui ne sera peut-être plus là dans deux, quatre ou sept ans.

1870 Concernant la construction. Aucun scientifique ne peut déterminer avec précision à l'avance l'ampleur du phénomène d'entraînement des métaux lourds vers le lac via le ruisseau Castle. Il n'y a peut-être pas de quoi fouetter un chat, mais peut-être qu'il pourrait y avoir des conséquences graves. Et lorsqu'on se trouve devant une situation semblable, en environnement, c'est toujours le principe de la précaution qui s'applique. C'est-à-dire que devant l'inconnu, on s'abstient.

1875 Ce principe de la précaution a été reconnu par les plus hauts tribunaux et ce principe-là donc, tel que défini au paragraphe 7 de la Déclaration ministérielle de Bergen sur le développement durable, constitue un principe d'interprétation des lois et des règlements tant fédéraux que provinciaux. Et ça, c'est très important.

1880 En matière d'urbanisme maintenant, on pense qu'un village exclusif au bas des pentes favorisera la ségrégation des skieurs. Il y aura d'une part les skieurs du village privilégiés et, d'autre part, les autres. Cette observation négative n'existerait pas si le projet était réalisé à l'extérieur du parc.

1885 Les gens des alentours se sentiront-ils toujours à l'aise de se rendre au parc en passant à travers un village privé? C'est une question qu'il faut se poser.

1890 Par ailleurs, en urbanisme, on sait que dès qu'un développement est lancé, le processus devient irréversible. C'est-à-dire qu'au moment où la phase I sera mise en chantier, il sera trop tard pour revenir. Donc, c'est vraiment à ce moment-ci qu'il faut tout bloquer si on a à le faire.

Aspect sociétal. Construire au coeur du parc équivaut à soustraire une partie du bien commun qui ne pourra plus être légué aux générations futures.

1895 Il faut se demander quel est le but du parc. Est-ce que c'est d'améliorer la santé des gens de la région en leur permettant de venir se promener, de respirer de l'air pur, ou est-ce que le but, c'est uniquement de recevoir des gens de l'extérieur et ce, évidemment, avec un niveau tarifaire qui pourrait réduire l'accès pour les gens de la région, un peu comme c'est le cas au Mont-Tremblant.

1900 On pense qu'un parc, c'est un espace de développement durable et que, oui, il faut l'exploiter, oui, il faut en profiter, mais d'une façon judicieuse en vue de le transmettre aux générations futures.

1905 Et par-dessus tout, on croit qu'il y a des alternatives possibles. Oui, il faut du développement économique, oui, il faut des emplois dans la région et, oui, c'est bien d'avoir des développements domiciliaires. Par contre, comme je dis, il y a des alternatives et les alternatives qu'il faut privilégier, c'est celles hors du parc.

1910 Quelqu'un qui m'a précédé aujourd'hui parlait d'un compromis. Je suis tout à fait partant pour un compromis. Cela dit, il ne peut pas y avoir de compromis dans la mesure où le projet est dans le parc national. À la base, ce n'est pas bon et je ne pense pas que ce sont des détails cosmétiques qu'on pourrait changer qui vont améliorer le tout. Pour chercher une alternative, pour chercher un compromis, c'est à l'extérieur du parc qu'on va le trouver.

1915 Et si les promoteurs laissaient le parc aux citoyens et aux futures générations pour établir leur projet hors du parc, ils ne recueilleraient pas le ressentiment de la population. Ce pourrait être le même village exclusif, pour la même classe privilégiée, avec la même apparence, sauf

1920 qu'il y aurait la possibilité d'avoir une belle vue sur la campagne. Il pourrait être du côté du versant ensoleillé de la montagne, ouvert sur la brise de l'ouest. Il aurait la possibilité d'aménager des jardins. Bref, il pourrait être aussi attirant pour les retraités que pour les skieurs. Donc, pas seulement 12 semaines par année, mais vraiment à l'année.

1925 En plus, toujours s'il y avait une alternative de l'autre côté, il y aurait une vue et un accès sur le lac, ce qui n'est pas négligeable. Et, enfin, un projet hors parc serait encadré par le Plan d'aménagement et d'ensemble du Canton d'Orford, et ce plan-là, rappelons-le, est beaucoup plus adapté à un projet hors parc qu'à un projet dans le parc. Et ça, il faut toujours se le rappeler.

1930 Enfin, il y a toute la question de la protection des paysages. Il est important de protéger le paysage. Et là ce qu'on propose, c'est de bulldozer, de couper, de creuser, d'aplanir, de faire des pavés, des murs de soutènement, des bassins de rétention, des stationnements. Bref, on veut détruire, puis bâtir. Et ce ne sont pas les petites bandes d'arbres laissées au gré du promoteur qui vont sauver le paysage. Là-dessus, je pense qu'on s'entend tout le monde.

1935 Mais si le projet était fait à l'extérieur du parc, il pourrait être d'une toute autre conception de par l'absence d'une route fendant le village en deux, comme c'est le cas avec le projet proposé.

1940 Un projet hors parc pourrait donc protéger l'environnement en utilisant peu de surface pour l'ensemble du village. De conception européenne en plus haute densité, avec le paysage autour pour le plus grand plaisir des résidents, voilà une alternative qui me semble plus emballante.

1945 Notre requête, c'est simple. Il est extrêmement important que le BAPE recommande le rejet du projet de développement immobilier au coeur du parc Orford, car nous devons préserver ce joyau pour les générations futures.

De plus, ce projet, nous croyons qu'il n'est pas d'une économie efficace et n'apportera pas l'équité sociale. Donc, il ne respecte pas le principe du développement durable.

1950 Le projet que veut développer Mont-Orford inc. donc, ça créerait un dangereux précédent et ça ne respecte pas, comme on le disait, le développement durable, principe que le gouvernement actuel s'est engagé théoriquement à respecter.

1955 Madame la présidente, monsieur le commissaire, c'est un cri du coeur que vous entendez, un appel lucide et désintéressé. Nous avons besoin de votre recommandation pour que le parc du Mont-Orford demeure la propriété de l'ensemble de la nation et non pas de quelques individus. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1960 Merci, monsieur Rousseau. Une seule question. Dans certains mémoires que nous
avons reçus, il est proposé de modifier ou de clarifier la *Loi sur les parcs* afin de s'assurer que
tous aient la même interprétation. Les gens ne disent pas nécessairement qu'on l'interprète
différemment parce qu'il y a un problème dans la loi, mais peut-être qu'il faudrait quand même que
1965 le libellé fasse en sorte que ce soit très clair pour tout le monde, qu'on ait exactement la même
interprétation.

 Que pensez-vous de cette suggestion?

M. GUILLAUME ROUSSEAU :

1970 Bien, évidemment, en tant que juriste, j'aime bien les lois qui sont claires. Cela étant dit,
ce n'est pas toujours idéal d'avoir le plus clair possible, il faut toujours laisser un peu de place à la
jurisprudence pour s'adapter au cas par cas.

1975 Mais effectivement, pour l'avoir lue rapidement, je pense qu'une clarification de la loi
serait bienvenue. Dans quel sens exactement ça devrait se faire, de quelle façon précisément, je
ne peux pas vous le dire, mais c'est évidemment souhaitable que ce soit le plus clair possible pour
ne pas qu'il y ait de litige, puis que les gens sachent à quoi s'en tenir.

LA PRÉSIDENTE :

 Merci de votre témoignage.

M. GUILLAUME ROUSSEAU :

1985 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1990 Nous invitons maintenant le porte-parole pour le Conseil régional de l'environnement des
Laurentides s'il vous plaît.

M. JACQUES RUELLAND :

1995 Bonjour, madame la présidente, monsieur le commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

 Bonjour.

2000

M. JACQUES RUELLAND :

Jacques Ruelland, je suis le président du Conseil régional de l'environnement des Laurentides.

2005

Nous avons sur notre territoire deux parcs, le parc d'Oka et le parc du Mont-Tremblant. Comme vous le savez, il y a un mégaprojet de développement dans la municipalité de Tremblant et au parc. Donc, nous estimons qu'il était approprié et nécessaire de faire ressortir les implications de ce développement-là et les lacunes qu'on a pu constater, parce qu'il y a une très grande similitude entre les deux démarches, celle de Tremblant et celle de Orford.

2010

Essentiellement, on veut favoriser les investissements par un promoteur principal dans le but d'en faire une locomotive qui va stimuler les investissements et susciter des effets d'entraînement des impacts économiques multiplicateurs dans la région. Donc, c'est l'objectif qui est poursuivi par l'élément déclencheur qui est l'échange de terrains.

2015

Alors, dans ce contexte-là, l'échange de terrains, c'est relativement secondaire; ce sont les implications de cet échange de terrains qui sont importantes. Malheureusement, ça ne semble pas avoir été retenu, on n'a pas élargi votre mandat pour tenir compte de ces éléments-là.

2020

Alors, vous trouverez derrière une copie de notre témoignage et les différents documents, depuis 98, qu'on a déposés, des interventions qu'on a faites tant au niveau fédéral que provincial sur le développement de Tremblant.

2025

Essentiellement, on a l'éclairage et l'expérience du développement depuis 98 à Tremblant qui n'est pas terminé. Il reste les phases III et IV qui ont été autorisées. Les deux premières phases sont réalisées. On constate qu'il y a deux catégories de lacunes majeures qui ont entraîné des effets pervers, des effets néfastes sur la région et sur l'environ, et qui ne sont toujours pas corrigées.

2030

Le développement de Tremblant d'abord fait ressortir des lacunes importantes dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*. D'une part, ce type de projet immobilier, pas l'échange de terrains, mais qui touche aux frontières et aux limites du parc, les gros projets immobiliers ne sont pas assujettis à l'article 31 de la loi et, conséquemment, ne permettent pas théoriquement de tenir des études d'impact et des audiences publiques en vertu de l'article 31. Alors qu'on va assujettir une petite marina à l'article 31, comme dans le cas d'Oka, de la traversée entre Oka et Hudson, des investissements massifs de 3 G\$ à 4 G\$ qui ont des impacts socioéconomiques, environnementaux et même culturels majeurs et à long terme ne sont pas assujettis.

2035

2040

Deuxième lacune très importante, c'est que dans la loi québécoise, même si on dit qu'on tient compte des impacts cumulatifs, en pratique, chacun des projets, en vertu en particulier de l'article 22, sont autorisés à la pièce. De sorte qu'actuellement, à Tremblant, on a six golfs qui ont été autorisés successivement, individuellement, sans qu'on en mesure les impacts cumulatifs, en plus évidemment de tous les autres aspects qui font l'objet, un lac artificiel, tout ça, d'études

2045 évidemment et de certificat d'autorisation, mais on ne tient pas compte de l'ensemble des impacts. Donc, on regarde de manière compartimentée le projet. Et ce n'est pas une déficience des représentants du ministère, c'est simplement que la loi est faite ainsi.

2050 Une troisième lacune importante, c'est qu'on ne détermine pas au départ la capacité de support du milieu, de telle sorte qu'on a aucune idée si le territoire en question a la capacité physique de supporter les besoins du développement. Alors, ça, de toute façon, ce n'est pas possible, parce qu'on ne connaît pas les développements futurs que suscite une locomotive comme Intrust et comme susciterait le promoteur principal ici.

2055 Par exemple, il y a eu une étude fédérale récemment qui a été faite parce que, Intrust, pour ses phases III et IV, avait demandé des fonds fédéraux, ce qui a déclenché le mécanisme fédéral. Et, conséquemment, il y a eu une étude fédérale, relativement rigoureuse mais limitée, qui a fait ressortir qu'il y avait environ 125 projets supplémentaires aux quatre phases du projet Intrust, et que chacun de ces projets-là se rajoute et ne fait pas l'objet d'étude d'impact ni du
2060 certificat d'autorisation sur le volet immobilier, puisque c'est de juridiction municipale.

Donc, on autorise relativement aveuglément des projets sans mesurer à l'avance et sans avoir les mécanismes nécessaires pour mesurer à l'avance quelles vont être les implications à long terme de ces projets-là.

2065 Il y a des impacts majeurs sur le plan culturel. Les préoccupations de la population locale et les valeurs de la population locale deviennent subordonnées à celle des visiteurs, parce que les visiteurs sont plus nombreux. Les villégiateurs et ceux qui s'achètent des condos, et tout ça, sont plus nombreux que la population locale.

2070 Au plan économique, il y a des avantages évidents. Par contre, il y a une polarisation des investissements et des activités sur un territoire très petit, ce qui vide les commerces et les activités dans une périphérie relativement large.

2075 Par exemple, il n'y a plus de ferronnerie ou de quincaillerie à l'Annonciation à une demi-heure de là, parce que tout le commerce s'est polarisé dans la nouvelle ville de Tremblant.

Au plan environnemental, bien, j'en ai parlé, et au niveau de la capacité de support, de sorte qu'il y a toute une série d'incidences majeures qui ne sont pas prises en compte, qui ne peuvent pas l'être par les mécanismes actuels.

2080 Et ça, c'est aggravé par une lacune aussi importante au niveau municipal, puisqu'on ne prévoit pas dans le schéma d'aménagement, et c'est la même chose ici, on n'a pas encadré dans le schéma d'aménagement les conditions et le cadre du développement qui pourrait prendre place
2085 ici.

Qu'est-ce qui est autorisé? Qu'est-ce qui n'est pas autorisé? Comment le développement se fera? Combien d'unités? Combien de centres d'achats? Combien de McDonald? Combien de

2090 stations d'essence? Combien de garages? Ce n'est pas prévu. Et les MRC et les municipalités n'ont ni les ressources, ni l'expertise, ni les moyens et ni le pouvoir technique et politique de l'imposer, parce que le promoteur a trop de pouvoir politique et économique pour qu'on puisse avoir un débat équilibré là-dedans.

2095 Et c'est aggravé par le fait que la municipalité, elle, n'a pas de plan d'urbanisme adéquat. D'ailleurs, en fait, Saint-Jovite village, qui était la principale municipalité qui est devenue municipalité de mont-Tremblant, n'avait pas de plan d'urbanisme au cours des dernières années, un règlement de contrôle intérimaire puisque, avec la fusion, il y avait quatre municipalités qui avaient chacune leur plan d'urbanisme, et qui avaient des valeurs et des volontés et des priorités différentes. Et ce développement-là se faisait sur le territoire de trois des quatre municipalités.

2100 Donc, je présume que c'est la même chose ici. Ils n'ont ni les moyens, ni la capacité, ni l'expertise de donner l'encadrement nécessaire en termes d'aménagement du territoire, et de planification, et de contrôle surtout.

2105 Là-bas, il y a des dérogations mineures qui sont majeures systématiquement à chaque réunion du conseil. Actuellement, il y a un énorme projet qui se fait dans une enclave du parc, qui s'appelle Sommet du Lac, où il y a 160 nouvelles propriétés qui vont s'ajouter à tout le reste.

2110 Donc, sur le plan économique, ça stimule l'économie, on ne peut pas le nier, mais on a aucune idée où se développe-t-il va aller. Est-ce qu'il va avoir une certaine pérennité? Est-ce qu'à un moment donné, en fonction des modes, les visiteurs, les clients vont s'en aller ailleurs? Sans aucun risque financier pour Intrawest, parce qu'Intrawest, qui est un promoteur immobilier, ne construit qu'après avoir signé des contrats d'achat avec ses clients. Donc, il n'y a aucun risque financier, tout est payé. Tout est subdivisé en différentes filiales, de telle sorte que le jour où, 2115 pour des raisons financières, la compagnie voudra s'en aller, bien, elle ne risque rien sur le plan financier.

2120 Donc, à notre avis, avant d'autoriser un échange de terrains ici qui est l'élément déclencheur de tout ce processus-là, il faut d'abord déterminer quelle est la capacité de support du milieu.

2125 Il faut déterminer quelle est la nature spécifique du développement anticipé et de le limiter, et d'en déterminer, par des études d'impact, les impacts cumulatifs à la fois sur le plan économique, social et environnemental.

Et il faut avoir un schéma d'aménagement qui est valable et qui a la capacité d'encadrer le développement tant au niveau de la MRC qu'au niveau de la municipalité.

2130 De plus, nous, on a proposé deux autres éléments, c'est que si c'était à refaire... on l'a
demandé quand même, mais on ne l'a pas obtenu, mais si jamais, ici, il y avait un
développement semblable, il nous apparaît important, d'une part, qu'il y ait un dédommagement
important qui soit consenti par le promoteur ou les promoteurs à la communauté, de manière à
compenser pour les impacts sur le milieu. Nous, on l'a établi à 1 ou 2 % du coût des
investissements, du niveau des investissements, un peu à partir des contributions qu'Hydro-
Québec fait dans son programme d'investissement dans le milieu.

2135 Et, deuxièmement, qu'il y ait un mécanisme d'harmonisation et de concertation qui soit
mis en place pour concilier les intérêts divergents et les conflits potentiels et réels qui se
matérialisent très souvent. Donc, qu'il y ait un mécanisme formel d'harmonisation, de manière à
ce que les...

2140 Par exemple, au lac Ouimet à Tremblant, qui est un lac d'eau potable en plus et qui est
une espèce de petit havre de tranquillité, bien là, maintenant, il y a 60 départs d'hydravion. Le
lac est grand comme la salle, il y a 60 départs d'hydravion par jour pendant trois saisons pour faire
visiter aux touristes les couleurs, les montagnes, d'avoir une vue aérienne du territoire.

2145 Alors, ça, ça crée une pollution sonore absolument inacceptable et les résidents n'ont
aucun pouvoir politique puisque, évidemment, la municipalité considère que les retombées
économiques, que suscitent ces investissements-là, sont très supérieurs aux inconvénients que
subissent les résidents.

2150 Donc, ça prend un mécanisme formel de résolution de conflits et des compensations
financières si jamais ça allait être autorisé: détermination de la capacité de support, évaluation
des impacts cumulatifs, un schéma d'aménagement adéquat, un plan d'urbanisme adéquat, des
compensations financières et un mécanisme d'harmonisation des usages. Voilà.

2155 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Ruelland.

2160 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Ma question, vous venez d'y répondre. Je voulais que vous me nommiez justement des
mécanismes ou des mesures qui devraient être adoptés. Vous venez d'en nommer cinq. Est-ce
que ça résume votre ...

2165 **M. JACQUES RUELLAND :**

Oui, ce sont les principaux éléments.

2170 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Merci.

2175 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur Charles Labrecque s'il vous plaît. Est-ce que monsieur Charles Labrecque est ici? On le rappellera ce soir.

2180

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2185

Bonjour, madame.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

2190

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Bonjour, monsieur. Mon nom est Jean-Guy Dépôt, je suis président du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.

2195

Je vais présenter l'organisme et, après, notre directrice de projet vous donnera les informations de notre mémoire.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2200

Début de la phrase à la page 1: «Le Conseil régional [...]

Fin de la phrase à la page 1: [...] régionaux environnementaux.»

2205

Je dois mentionner que nous avons un conseil d'administration de 20 personnes, dont j'ai l'honneur de présider, et nous avons sept employés. Nous sommes, à ce qu'on dit, et mon prédécesseur tantôt et collègue, Jacques Ruelland, peut-être le confirmer, parmi les 16 CRE du Québec, celui de l'Estrie doit être le plus dynamique et le plus performant de tous.

2210

Exemple, on gère un projet de certification environnementale en milieu agricole. C'est un projet sur trois ans, une entente spécifique de 1 200 000 \$. Et je pense qu'on est le seul CRE à avoir eu à gérer, et on gère encore jusqu'à la fin de mars, un tel projet.

Donc, je viens de faire la présentation et je vous présente maintenant madame Valérie Nantais-Martin, qui est la directrice de projet, qui va vous expliquer notre mémoire.

2215 **Mme VALÉRIE NANTAIS-MARTIN :**

2220 Bonjour. Avant de commencer, juste pour faire un petit point par rapport à ce que monsieur Dépôt mentionnait, que monsieur L'Espérance changeait des choses et tout ça, mais que vous n'étiez pas au courant, juste avec le document DQ5, vous posiez la question à monsieur L'Espérance sur le pourcentage des surfaces actuellement boisées, et puis de faire le comparatif avec celles qui seraient déboisées pour aménager les infrastructures prévues, donc les stationnements.

2225 Et puis dans ce qu'il rapportait, il mentionnait qu'il y avait plusieurs centres de villégiature qui avaient leurs stationnements éloignés du pied des pistes, puis qui avaient mis en place un service de navette, et puis que Mont-Orford inc. souhaitait fortement explorer cette avenue. Donc, il nous tend un petit peu une perche en nous disant qu'il y a des avenues qui vont être explorées de relocalisation des stationnements sur des terrains de moindre valeur économique, et puis donc de pouvoir redistribuer les 1 400 unités à ce moment-là, et puis remplacer une partie des espaces présentés affectés à des stationnements. C'était juste pour vous mentionner ça.

2230 Alors, en première partie de la commission du Bureau des audiences publiques dans le cadre des répercussions sur l'échange de terrains du Mont-Orford, ça avait pour but de répondre à des questions des participants. Malgré ces questions-là, le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie est toujours préoccupé par les répercussions qu'aurait un tel projet.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2240 **Début de la phrase à la page 2: «Le développement durable [...]**
Fin de la phrase à la page 6: [...] il est en contrebas.»

2245 Disons que nous ne sommes pas rassurés, car déjà sur le site Internet, il est indiqué par le Mont-Orford que les yourtes et le casse-croûte sont installés en permanence. Et puis il est déjà mentionné aussi à la radio qu'il y a un restaurant, et puis qu'il y a de l'accès à ce moment-là. Donc, ce sont plusieurs choses qui ont déjà été faites et érigées sur la montagne, et il n'y a pas vraiment eu de consultation ou de rapport par rapport à ça. De plus, l'impact visuel sur le paysage est assez visible, même de très loin.

2250 En terminant, nous sommes persuadés que, en tenant compte de l'approche de développement durable, vous prendrez une décision éclairée pour l'ensemble du projet. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2255 Merci. Peut-être juste une question. Certains ont suggéré qu'il y ait des zones tampon en périphérie des parcs pour que soient aménagés avec prudence, avec parcimonie des aménagements, si vous voulez, du développement.

2260 Est-ce que vous estimez que ce serait nécessaire qu'il y ait une étude d'impact à ce moment-là si c'est fait à l'extérieur d'un parc, dans une zone attenante à un parc?

Mme VALÉRIE NANTAIS-MARTIN :

2265 Pour ma part, je croirais qu'il s'agit à ce moment-là d'un autre projet malgré tout, et puis que, à ce moment-là, il y aurait peut-être plus d'impact au niveau des autres commerçants d'hébergement, les services d'hébergement à proximité.

Et puis il faudrait avoir aussi une étude malgré tout, car c'est un autre projet qui va affecter une autre partie de territoire et de peuplement forestier.

2270 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

2275 Nous, on souhaite au plus haut point que le parc du Mont-Orford qui, en fait, est trop petit... moi, c'est un dossier que je suis depuis plus de 50 ans et on doit faire tous les efforts possibles pour avoir d'autres personnes généreuses et compréhensives, comme monsieur Jacques Saint-Pierre, qui vont venir nous donner des terrains grâce à un don écologique.

2280 Et on a un comité au Conseil régional de l'environnement qui se penche là-dessus, sur le dossier des aires protégées. Ici en Estrie, comme Valérie l'a mentionné tantôt, on est loin derrière l'objectif. Et un de nos buts, c'est de faire valoir davantage ce magnifique plan qui vous a été expliqué davantage, la question des dons écologiques.

2285 Nous croyons que tout autour du parc du Mont-Orford et même d'autres parcs dans la région, que ce soit à Mégantic ou parc Frontenac, il y a des gens maintenant qui sont d'un certain âge, qui n'ont pas nécessairement d'héritiers et ils souhaiteraient peut-être voir leurs terrains protégés.

2290 Et on croit que pour ne pas que certains se retrouvent dans une situation d'exproprié déguisé, parce que si on empêche de construire, mettons, sur certains terrains, les gens vont dire: «Bien, écoutez, on a un terrain, mais on ne peut plus rien faire avec», mais le meilleur moyen d'après nous, c'est cette voie-là, c'est la question des dons écologiques. Et on va expliquer davantage ce processus-là. D'ailleurs, je ne vous apprend rien, on l'a fait avec monsieur Jacques Darce.

LA PRÉSIDENTE :

2295

Merci de votre témoignage.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2300

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2305

Nous invitons madame Monique Lapalme, s'il vous plaît.

Mme MONIQUE LAPALME :

Bonjour, madame.

2310

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

Mme MONIQUE LAPALME :

2315

Bonjour, monsieur. C'est à titre personnel que je viens donner mon opinion. J'ai intitulé mon propos «Vers une troisième voie».

2320

Alors, est-ce que le temps travaille en faveur des promoteurs ou des écologistes dans le dossier du parc Orford qui prend l'allure d'une bataille entre deux camps bien opposés?

2325

Dans ce débat, nous y voyons deux tendances qui se dessinent partout sur la planète: d'un côté, la voie du développement rentable à tout prix et, de l'autre, la voie du développement durable.

2330

Nous sommes tous conscients que l'on ne peut empêcher le développement. Nous devrions savoir aussi qu'il est dangereux de considérer la nature comme une marchandise, que nous devons, au contraire, assurer sa protection par le respect de la biodiversité, la promotion du développement durable. Sa conservation nous apparaît aujourd'hui comme un impératif vital pour l'avenir de l'humanité.

2335

N'y aurait-il pas une rencontre possible de ces deux positions qui semblent irréconciliables à première vue? À observer le débat se dérouler, nous sommes à peu près sûrs de quel côté va pencher le gouvernement Charest, malgré les déclarations de principe sur le développement durable annoncé par le ministre Mulcair il n'y a pas si longtemps.

Et dans 50 ou 100 ans, on retrouvera le même affrontement entre ces deux tendances. Nous serons dans le même cul-de-sac. Nous n'aurons pas avancé d'un iota.

2340 Il serait temps de trouver une troisième voie. Nous l'appelons «PPC», paix, partenariat, créativité. Les promoteurs en tireraient grand profit, d'abord en respectant la *Loi sur les parcs* et aussi en innovant un projet qui ferait l'admiration de tous les citoyens et citoyennes.

2345 Pourquoi prendre comme modèle le Mont-Tremblant? Monsieur L'Espérance, vous avez une occasion unique d'innover et de mettre sur pied un modèle qui réconcilie les parties en cause, favorise l'écotourisme dans la région et respecte cette magnifique nature dont nous comprenons mieux aujourd'hui l'importance vitale.

2350 Nous sommes convaincus qu'il existe une telle solution, et c'est pourquoi nous faisons appel à la bonne volonté et à la créativité de chacun. Nous avons l'espérance qu'il ne sera pas nécessaire d'amputer ce petit parc de 330 acres de sa forêt mature et que le futur projet sera porteur de vie et non le contraire.

2355 Pour continuer cette réflexion, il y a le livre de David Suzuki qui s'intitule *Équilibre sacré*, ceux qui veulent un peu approfondir, si vous voulez, ce qu'on peut appeler une troisième voie. C'est pour ouvrir un peu le débat.

LA PRÉSIDENTE :

2360 Merci, madame. Vous pouvez déposer votre document. Ça va devenir un mémoire, le 241e, je crois.

Alors, on voudrait maintenant entendre le porte-parole de O'P'tit Maraîcher.

M. GUY LACHANCE :

2365 Bonjour, madame Journault, monsieur Béland. Comme vous voyez, je n'ai pas grand-chose avec moi.

LA PRÉSIDENTE :

2370 C'est beau.

M. GUY LACHANCE :

2375 Je viens simplement là et du coeur. On va commencer juste par une petite note drôle. Hier soir, j'ai assisté aux audiences, et puis j'ai entendu le mot «étude», «étude», «étude» je ne sais pas combien de fois. Ce matin, je me suis levé, mon rouleau à pâte puis mes couteaux étaient partis, j'étais rendu universitaire, puis ils ne voulaient plus travailler pour moi. Ça fait que c'est juste une petite *joke*.

2380

Je suis propriétaire du magasin O'P'tit Maraîcher ici à Orford. Je suis résident du Canton d'Orford depuis 1977, mais impliqué dans la municipalité depuis 1968. C'est mon beau-frère qui a fait la construction du domaine Chéribourg, je m'en rappelle comme si c'était hier.

2385

Dans ce temps-là, il y avait peut-être entre 20 et 25 résidences dans le village de Cherry River. Et puis quand ils ont parti le domaine Chéribourg, c'était la fin du monde. Le ravage de chevreuil, qui était juste ici où est-ce qu'on est présentement, il n'y aurait plus de chevreuil dans la province de Québec. Il s'est tiré des roches à travers des vitres parce que... c'était à majorité des anglophones, parce qu'il y avait un francophone dans le village dans ce temps-là, puis le restant, c'était tout des anglophones. Ils voulaient rien savoir du projet.

2390

Dans les années 68, 69, 70 quand le projet est parti, inspecteur municipal, ça n'existait pas ni plus ni moins. Les normes environnementales, il n'y en avait pas. Il s'est fait un projet ici que j'en suis fier, parce que ça s'est bien fait. Quand des gens veulent faire quelque chose de bien, ils ne sont pas obligés d'avoir quelqu'un qui leur tape sur les doigts à toutes les deux minutes. C'est toujours la raison qui l'emporte.

2395

Après ça, il s'est fait le développement d'Estrimont qui est changé de nom, et puis le Manoir des Sables. C'est trois gros projets qui se sont faits dans la municipalité, puis j'ai suivi les projets au fur et à mesure. Et puis s'il n'eût été de ces trois projets-là, bien, le village de Cherry River aujourd'hui, je ne sais pas ce qu'on en serait.

2400

J'ai vécu les faillites de Manoir des Sables deux fois, Chéribourg une fois, Estrimont une fois, puis je vais vous dire très humblement, n'eût été d'un de mes beau-frères, j'aurais fait partie des faillites, parce qu'il n'y avait plus de banque qui voulait me passer.

2405

On a passé des périodes creuses, de récession, à des taux d'intérêt à 23 3/4 %. Et puis, après ça, on a eu la faillite du Mont-Orford, monsieur Magnan. Ça nous a rentré dans le corps encore une fois. Ça fait que toutes ces affaires-là, je vais vous dire une chose, on regarde ça aujourd'hui, puis j'écoute tous les intervenants, c'est certain que tout le monde a droit à une opinion sur l'affaire, moi, je suis très favorable pour le développement. Je vis de touristique à 80 % minimum. Ça fait que je ne vois pas me voir dire que je ne veux pas de projet.

2410

Il peut se faire des beaux projets. Entendre parler des gens que ça va être le désastre, laissons avec la municipalité, les inspecteurs, l'urbaniste qu'il y a à la municipalité ici, qui est un gars très, très dynamique, puis une personne très responsable, puis le ministère de l'Environnement qui va être là, je ne peux pas voir comment est-ce que ce projet-là ne peut pas être mené à terme, et puis très bien fait.

2415

2420

Moi, j'ai un camp dans le nord, l'autre bord de La Tuque, à peu près 80 milles de l'autre côté de La Tuque, puis c'est un camp, on est trois personnes là-dedans. Puis l'autre jour, je parlais avec un de mes confrères, puis lui, il dit: «Bien, tu t'en vas à Magog. J'en veux pas de projet, parce que je vais à Magog, les épicerie, c'est déjà trop plein l'été.» Ça fait que j'ai dit:

2425 «Tu as rien qu'une chose à faire, monte dans le Nord.» Nous autres, où ce qu'on est, c'est certain qu'on n'aura pas de voisins, parce que c'est des terres de la Couronne, puis ils n'émettent plus de permis de construction. Ça fait que, là, c'est définitif qu'il n'y en aura pas d'autres. Mais quand je veux m'isoler, que je veux m'en aller à quelque part, je m'en vais là, puis j'ai la paix.

2430 Ça fait que les gens qui ont déjà des résidences sur le bord du lac Memphrémagog, ou lac Bowker, ou mettez-les où est-ce que vous voulez, et puis qui veulent simplement... c'est un déguisement en arrière de l'environnement pour avoir la paix, moi, je suis très sceptique là-dessus.

2435 Je vais vous donner un autre exemple aussi. Moi, je suis pour l'environnement. Comme je vous dis, je suis allé à la pêche à matin, je suis un chasseur, je suis un pêcheur. J'aime bien l'environnement, j'aime la nature, mais il y a des limites à tout.

2440 L'été dernier, juste en face de mon commerce, 8 h du matin, il y a une petite tortue – je ne sais pas le nom en français, mais on appelle ça une *mud turtle* – dans le milieu du chemin. Arrive un camion de la SEPAQ, arrête le trafic, passé proche se faire frapper, le monsieur, prend son radio, arrive un deuxième camion de la SEPAQ. Là, ils regardent la tortue, bouge pas. Il arrive un troisième véhicule, une petite madame de la SEPAQ. Là, ils ont trois véhicules, ça fait une demi-heure que ça dure, la tortue est encore là.

2445 Là est arrivé un quatrième camion. Là, le monsieur est arrivé, il a mis des gants marqués «tortue» avec une cage. Ils ont pris la petite tortue, puis ils l'ont embarquée dans le camion. Ça a pris 45 minutes. Puis ça, j'ai des témoins au magasin qui voyaient ça, qui n'en revenaient pas.

2450 Entre-temps, vous allez à l'hôpital Brome-Missisquoi, puis il y a déjà six personnes qui sont mortes dans les salles d'attente. Bien, là, il y a toujours une limite. À mon avis, il y a une limite à l'environnement. J'aime l'environnement, mais il ne faut pas pousser, puis poussez ou poussez égal.

2455 Trois semaines plus tard, il y a une autre tortue sur ma terrasse, sur la terrasse de mon magasin. Je ne l'ai pas vue, c'est un client qui m'a dit ça, puis il avait vu l'affaire trois semaines auparavant. Il y a un petit bonhomme de cinq ou six ans, il a pris la tortue, il a pris son pied, il l'a virée sur le dos, puis il a pris la petite tortue, puis il est allée la mettre dans le fossé où est-ce qu'il y a un petit ruisseau. Puis la tortue est partie, puis elle descendue dans la rivière. Ce n'est pas compliqué, ça. Ça aurait pu se faire autrement.

2460 Mais aujourd'hui, on dirait que la nature, l'environnement devrait tout *runner*, puis plus personne devrait travailler. C'est pour ça quand je vous parlais d'étude tout à l'heure, on étudie, puis on étudie, puis on étudie, puis comme c'est là, on dirait qu'on s'en va vers un cul-de-sac où il y a rien qui se produit.

2465 Moi, je ne le sais pas, comme je vous dis, ça vient du coeur et de la tête mon affaire. Monsieur L'Espérance, je ne le connais pas, mais je le trouve très courageux. Après tout ce qui s'est dit à son endroit, je le trouve très courageux, parce que ça fait longtemps que j'aurais tiré la serviette, parce qu'il n'a pas besoin de ça pour vivre, à ce que je sache.

2470 Mais il est une personne qui croit au développement de la région de Magog, et puis je lui souhaite bonne chance, et puis je laisse au gouvernement au moins de rendre une réponse assez vite, qu'elle soit positive ou négative. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2475 Merci.

 Alors, pour ceux qui s'inquiétaient du temps où on pourrait aller souper, on va fermer à 17 h.

2480 Nous invitons la dernière personne inscrite pour cet après-midi, l'Association des propriétaires de Southière-sur-le-Lac, s'il vous plaît.

M. GERMAIN GAUTHIER :

2485 Madame la présidente, monsieur le commissaire, merci de nous accueillir.

 Je me présente, mon nom est Germain Gauthier, puis je suis accompagné de Jacques Beauséjour. Nous sommes respectivement vice-président et secrétaire de l'Association des propriétaires de Southière-sur-le-Lac et nous remplaçons notre président qui a été retenu à l'extérieur.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2495 **Début de la phrase à la page 2: «Au nom de l'Association [...]**

Fin de la phrase à la page 2: [...] terrains à construire.»

 Notre grande plage mesure à peu près 600 pieds sur le lac et la petite plage à peu près 300 pieds.

2500 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2: «Cette décision fait [...]

Fin de la phrase à la page 4: [...] jusqu'à la grande plage.»

2505 C'est-à-dire à peu près 500 mètres plus bas. Pour parler de ces sédiments-là, présentement toute personne qui s'aventure sur le lac à la petite plage s'enfonce d'à peu près 15 à 20 centimètres dans une boue, dans ces sédiments-là. C'est à un point tel qu'il y a des algues

2510 aussi, ça amène la prolifération des algues, à un point tel que l'exécutif de l'Association a mis en
marche un règlement, il y a quelques années, pour interdire aux membres de se promener en
bateau à moteur dans ce secteur du lac-là, parce que ça remuait le fond et les algues. Ça
devenait comme insupportable pour les résidents.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2515

Début de la phrase à la page 4: «Tous ces constats [...]

Fin de la lecture du mémoire.

Nous vous remercions.

2520

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Gauthier. Alors, on a une petite question pour vous.

2525

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Merci. Lorsque vous parlez du comité conjoint de bassin versant, vous parlez du bassin
versant du ruisseau Castle ...

2530

M. GERMAIN GAUTHIER :

Oui.

2535

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

... ou du Memphrémagog?

M. GERMAIN GAUTHIER :

2540

Finalement, ça serait pour gérer les problèmes, un comité qui serait formé de membres
de toutes les associations et municipalités impliquées dans le ruisseau Castle et tous ceux qui sont
touchés par, finalement, ce développement-là.

2545

M. JACQUES BEAUSÉJOUR :

Probablement la rivière aux Cerises aussi.

2550

M. GERMAIN GAUTHIER :

Probablement on inclurait la rivière aux Cerises.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

La rivière aux Cerises?

2555

M. GERMAIN GAUTHIER :

La rivière aux Cerises. L'eau pour l'enneigement de la montagne vient de l'étang de la rivière aux Cerises.

2560

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Effectivement. Donc, des gens qui seraient concernés par ce qu'il se passe dans ces deux bassins-là ...

2565

M. GERMAIN GAUTHIER :

Oui.

2570

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

... en particulier en rapport avec le projet?

M. GERMAIN GAUTHIER :

2575

C'est ça.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2580

Et je vois que vous dites que le comité soit formé, qu'il soit informé de toutes les étapes de l'élaboration et de la réalisation.

M. GERMAIN GAUTHIER :

2585

Oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2590

Mais vous ne lui donnez pas de dents à ce comité. C'est-à-dire, est-ce qu'il aura le pouvoir de dire «non» à un certain moment? Parce qu'il est informé, il y a une instance décisionnelle qui a préséance.

M. GERMAIN GAUTHIER :

2595

Oui, c'est ça, monsieur le commissaire. La dernière, en quatrième :

Que soit clairement nommée l'instance décisionnelle qui a préséance ou qui doit trancher en cas de litige ou de manquement.

2600 Mettons, par exemple, que dans un comité, Mont-Orford inc. veut réaliser quelque chose, et puis le comité, qui serait formé des municipalités comme on parlait tout à l'heure, serait en contradiction, bien, il faudra que quelqu'un soit nommé, quelqu'un qui sera en mesure de dire: «O.K., c'est comme ça que ça va se faire» ou bien «Ça ne se fera pas.»

2605 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Moi, je vous proposerais que ça soit le comité qui soit l'instance décisionnelle.

M. GERMAIN GAUTHIER :

2610 On n'a pas d'objection à ça.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2615 Si ce comité a les municipalités et les...

M. GERMAIN GAUTHIER :

C'est un peu comme ça qu'on voit ça aussi.

2620 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Parce qu'on pourrait bien revenir, nous, pour décider, mais ...

2625 **LA PRÉSIDENTE :**

On aimerait ça.

M. GERMAIN GAUTHIER :

2630 Non, ce n'est pas nécessaire que ça soit vous.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2635 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci pour votre témoignage.

2640

M. JACQUES BEAUSÉJOUR :

Merci.

2645

M. GERMAIN GAUTHIER :

Ça fait plaisir, madame.

2650

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, nous en sommes au droit de rectification. Il y a monsieur Pierre Dépelteau qui s'est inscrit.

2655

M. PIERRE DÉPELTEAU :

Bonjour, madame la présidente, monsieur le commissaire.

2660

LA PRÉSIDENTE :

Bon après-midi.

2665

M. PIERRE DÉPELTEAU :

À vous également des bons après-midi. Je voulais aborder le thème qui a été abordé dans le mémoire numéro 2, celui de madame Théroux, où on parle de contamination du ruisseau Castle.

2670

Je vais juste souligner que la pièce DB76 traite de ce sujet-là et contredit en quelque sorte le terme «contamination» qui est, à mon avis, pas utilisé à bon escient.

Je vous lie le petit paragraphe concerné:

2675

Donc, il ne s'agit pas d'une contamination dans le sens d'un résultat d'activités anthropogéniques, mais plutôt de teneurs normales mais élevées résultant de la présence de roches ophiolitiques...

– je m'excuse, je ne suis pas un géologue –

... dans le secteur et de l'effet des glaciers et de l'érosion de ce matériel glacière.

2680

Il est dit un petit peu plus loin:

Le MENVIQ est bien au courant du fait que le seuil proposé est beaucoup trop bas et qu'il ne reflète pas de zone de contamination anthropogénique. Ces teneurs naturelles datent de bien

avant l'arrivée de l'homme et, par le fait même, on ne peut demander à quiconque d'assurer un environnement plus propre que ce qui existe naturellement.

2685

Le dossier va plus loin, dans le sens qu'il parle de teneurs élevées de nickel et de chrome, c'est ça?

LA PRÉSIDENTE :

2690

Oui.

M. PIERRE DÉPELTEAU :

2695

Pour l'ensemble de la région, tous les ruisseaux sont affectés et ça va jusqu'en Beauce puis aux États-Unis. C'est juste le petit rectificatif.

LA PRÉSIDENTE :

2700

Merci.

M. PIERRE DÉPELTEAU :

Merci.

2705

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on revient à 19 h.

2710

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2715

ET J'AI SIGNÉ:

2720

LISE MAISONNEUVE, s.o.